



Le bulletin municipal 2012 qui paraît en ce début d'année retrace l'activité de la commune, l'année précédente et présente les perspectives pour l'année qui s'engage.

**En 2012, quatre grandes opérations vont marquer notre commune :**

- Tout d'abord les travaux d'assainissement du hameau de Chiloup : la réalisation du réseau de collecte des eaux usées permettra de raccorder tous les habitants du hameau à l'assainissement collectif. Le traitement des eaux usées sera assuré par la création d'une station d'épuration composée de deux bassins de filtration plantés de roseaux.

Les travaux seront accompagnés de travaux de collecte des eaux pluviales et d'un ouvrage d'infiltration. Ces travaux seront financés par la Communauté de Communes de la Vallière dans le cadre de son budget assainissement collectif. Ce dernier est financé par tous les habitants de la Communauté et comporte une programmation pluriannuelle complexe qui nécessite des révisions et des arbitrages réguliers.

En même temps le Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont réalisera la reprise complète du réseau d'eau potable.

Au total ce sont près d'1 million d'euros (750 000 € pour l'assainissement et la réfection de voirie et 200 000 € pour l'eau potable) qui seront investis dans notre commune.

- La révision du Plan Local d'Urbanisme : les lois successives relatives à l'urbanisme et notamment celles issues des grenelles I et II de l'environnement, imposent que les communes comprises dans un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) rendent compatibles leurs documents d'urbanisme avec le document d'orientation générale du SCOT. Ceci s'effectuera en 2012. D'ores et déjà, les orientations sont fixées par le SCOT. Il s'agit :

- de rééquilibrer le développement de l'habitat entre les communes rurales et les communes structurantes de notre territoire, c'est-à-dire là où se situent les emplois, les services et lieux principaux de loisirs
- de limiter au maximum le prélèvement des terres agricoles
- de s'engager résolument dans le développement durable (limiter l'usage des voitures, favoriser les mobilités douces ou collectives)

Pour notre commune cela signifiera le recentrage du développement de l'habitat en 3 pôles principaux : Vessignat, Rignat et Bohas et la limitation de l'extension de l'urbanisation sur les autres hameaux.

- L'engagement du lotissement privé "Clos de La Tour" entre les Teppes et Chatillonnet qui devrait permettre la réalisation d'une dizaine d'habitations à l'horizon de 2 à 3 ans.
- L'engagement des études et avant-projets de la salle polyvalente qui se construira à proximité de l'école maternelle à Bohas.

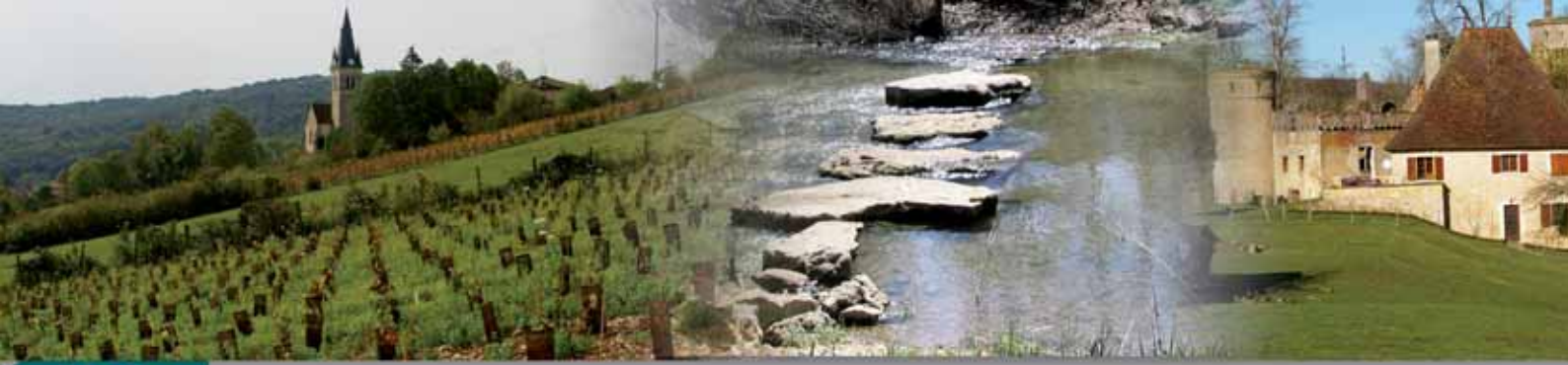
En 2012, notre commune aura ainsi presque achevé ses équipements majeurs d'infrastructure.

En 15 ans, tous les programmes d'assainissement auront été réalisés ; presque tous les réseaux d'eau potable auront été renouvelés ; deux écoles neuves comportant 9 classes et un centre de loisirs auront été construits ; le projet de salle polyvalente sera engagé.

Notre action s'orientera désormais vers la rénovation progressive de notre patrimoine bâti, vers la réfection des voiries, vers l'amélioration de l'accessibilité des équipements ainsi que vers une approche des infrastructures sécurisées, dédiées aux "modes doux". Ces perspectives nous permettent, dans ce monde troublé, d'agir sereinement au destin de notre commune.

Au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, je vous adresse mes vœux les plus amicaux de bonheur et de santé pour l'année 2012.

Le Maire,  
Jean-Luc LUEZ



# BUDGET 2011

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVU	REALISE
Fonctionnement général	78 050 €	72 710 €
dont Bâtiments		1 550 €
" Voies et Réseaux		3 500 €
" Assurances		7 800 €
" Eau et Electricité		9 600 €
Personnel	68 700 €	64 770 €
Intérêts des emprunts	-	-
Indemnités des Elus	19 700 €	18 120 €
Aide Sociale	-	-
Contingent INCENDIE	8 600 €	8 572 €
Ecoles	82 000 €	75 700 €
dont Fonctionnement		68 230 €
Intérêts construction	-	7 020 €
Syndicat des collèges	1 000 €	980 €
C C A S	5 150 €	5 150 €
Subventions Associations	4 500 €	4 403 €
Amortissements divers	8 165 €	8 165 €
Divers et Imprévus	7 966 €	-
Autofinancement	171 500 €	-
Opérations d'ordre	-	53 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>455 331 €</b>	<b>311 670</b>

## INVESTISSEMENTS

DEPENSES	PREVU	REALISE
Ecole (remboursement capital)	25 000 €	21 700 €
Capital des Emprunts	0 €	-
Acquisitions Foncières	10 000 €	6 500 €
Enfouissement et renforcement électrique à Bohas et Moinans	70 000 €	69 121 €
Mise en valeur de l'Eglise de Bohas	1 000 €	847 €
Eclairage Public Charinaz le Haut	6 000 €	5 420 €
Bâtiments : local communal	10 000 €	0 €
Transformateurs Bohas et Rignat	10 000 €	0 €
Salle polyvalente	340 000 €	0 €
Batiment bohas	80 000 €	66 430 €
Voirie	27 000 €	20 800 €
Fonds de Concours de Voirie	68 000 €	0 €
Programme défense incendie	8 000 €	7 380 €
Local Technique (Alambic)	10 000 €	1 170 €
Lavoir du gabrot Rignat	23 000 €	22 580 €
Révision du PLU	5 000 €	250 €
Monument aux morts (Bohas)	2 500 €	2 100 €
Eglises	10 216 €	0 €
Matériels divers	2 500 €	1 675 €
Acquisition de 2 défibrillateurs supp. (1 défibrillateur acquis en 2010)	5 500 €	5 310 €
Amortissement Subvention	58 500 €	57 535 €
<b>TOTAL</b>	<b>772 216 €</b>	<b>288 818 €</b>



Chiloup, future station d'épuration, deux bassins de filtration plantés de roseaux

RECETTES	PREVU	REALISE
Impôts et taxes (*1)	120 000	164 150
dont contributions directes		127 900
Taxe additionnelle aux droits de mutation		30 920
Taxe d'Urbanisme		5 330
Dotation de Fonctionnement (*2)	157 300	191 700
dont dotation forfaitaire	-	111 210
compensation Exonérations	-	14 000
Taxe Professionnelle	-	47 000
Revenu des Immeubles	18 000	18 230
Produit Placement (*3)	1 900	2 750
Produits des Services	2 800	5 300
Produits divers	1 000	1 615
Vente de terrain	-	53 100
Don reçu amicale des sapeurs pompiers pour défibrillateur	-	2 000
Excédent 2010	154 331	à reporter
<b>TOTAL</b>	<b>455 331</b>	<b>438 895</b>

RECETTES	PREVU	REALISE
Virement de la section de Fonctionnement	171 500	à reporter
F C T V A	10 000	10 171
Taxe Local d'Equipement	10 000	12 207
Vente de Terrain	53 000	53 100
DGE	8 000	-
Subvention Fondation du Patrimoine	10 000	10 125
Subvention ONAC	350	350
Subvention	860	860
Amortissements	8 165	8 165
Affectation des résultats	97 693	97 693
Excédent antérieur	344 148	à reporter
Subvention éclairage Public	58 500	57 535
<b>TOTAL</b>	<b>772 216 €</b>	<b>250 206 €</b>





# LES CONSEILS MUNICIPAUX

## SEANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2011

**PRESENTS :** Jean-Luc LUEZ - Emmanuel DARMEDRU - André NEVEU - Bruno SALLES - Michel CARRE - André NOC - Maurice SOURD - Henri BOUILLOUX - Marinette THAUVIN - Gilles BERGER - Denis AUGÉ

**Absents excusés :** Chantal ARMENI - David COSTA - Céline MOREL  
Hélène VOURLAT (a donné procuration)

### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DUC

Cette demande porte sur une parcelle bâtie à Rignat "En Reculet" cadastrée 324 A 893 de 755 m<sup>2</sup> et située en zone U. Le Conseil, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

### CESSION DU LAVE VAISSELLE

Monsieur le Maire expose que, suite à la construction de la cantine dans la nouvelle école de Bohas, le lave vaisselle situé dans la salle de Bohas n'est plus utilisé. Le Conseil, à l'unanimité, décide de céder le lave vaisselle à la société de chasse de Bohas. En remerciement la société de chasse de Bohas effectue un don de 150 € pour le CCAS.

### RESTAURATION DU LAVOIR DE RIGNAT "EN COURTISANE"

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un dossier de candidature pour la restauration du Lavoir "En Courtisane" à Rignat, a été déposé auprès du Président du Conseil régional et auprès de la Fondation du patrimoine et que le projet a été retenu. La Fondation du patrimoine s'engage à accorder à notre commune une subvention globale de 10 125.72 € soit 70 % d'une dépense subventionnable de 14 465.32 € HT. Le Conseil municipal, décide de retenir au budget d'investissement l'opération de restauration du lavoir "En Courtisane".

### INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION RENFORCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 16 décembre 2010, instituant le droit de préemption renforcé sur les biens bâtis achevés depuis moins de dix ans.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de préciser que le droit de préemption renforcé sera appliqué sur les zones déjà concernées par le droit de préemption, à savoir : Les Zones U, Uau, Ur, Ul, Uaul, Ux, Uxau

Et ceci afin de doter la commune de Bohas-Meyriat-Rignat de moyens d'interventions supplémentaires pour saisir les opportunités foncières qui se présenteraient mais également pour disposer des renseignements indispensables à la constitution d'un observatoire des mutations foncières

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire d'appliquer un droit de préemption sur les biens bâtis achevés depuis moins de dix ans, sur les zones citées ci-dessus.

Précise que, conformément à l'article R 211.2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération ainsi que la délibération du 16 décembre 2010, fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans les deux journaux suivants : Voix de l'Ain et Le Progrès

### RENOVATION ET DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS DE BOHAS

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil municipal en date du 2 septembre 2010, de déplacer le monument aux morts du village de Bohas situé en bordure de la Route Départementale RD 979. L'emplacement actuel pose des problèmes de sécurité lors des cérémonies commémoratives. Monsieur le Maire propose au Conseil de le déplacer sur le terrain juxtaposant la mairie annexe de Bohas.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les services de l'ONAC (Office national des anciens combattants), instruisent les demandes de subventions relatives à l'érection et à l'entretien des monuments aux morts communaux y compris leur déplacement lorsqu'il est motivé pour des raisons de sécurité ou des risques de destruction. La subvention est calculée sur la base de 20 % des travaux sur le monument dans la limite de 1600 €.

Le Conseil décide de retenir au budget d'investissement l'opération de restauration et de déplacement du monument aux morts de Bohas et autorise Monsieur le Maire à demander les devis nécessaires.

### MARTELAGE PARCELLE 402 A RIGNAT

Le Conseil municipal décide de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2011 au martelage de la coupe 402 à Rignat, (110 m<sup>2</sup> de feuillus).

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, Gilles Berger, Henri Bouilloux et Alain Morel

### REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Une réunion organisée par CAP 3B et présidée par M. Jean-François Debat a eu lieu le 25 février dernier, concernant le devenir des intercommunalités suite à la réforme des collectivités territoriales auprès des membres élus de la Communauté de Communes.

Après une présentation de CAP 3 B, M. Debat a développé la réunion sur le thème des transports et sur la refonte de l'intercommunalité.

Un schéma départemental de l'intercommunalité doit être mis en place prochainement, ayant pour objectifs :

- La suppression des communes isolées pour les intégrer dans les intercommunalités.
- La suppression des intercommunalités regroupant moins de 5 000 habitants
- La redistribution des communes par rapport aux limites des communautés de communes

M. Gilles Berger qui assistait à cette réunion, souhaite une discussion lors d'un prochain Conseil sur les enjeux de l'évolution des intercommunalités.

### ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES SAPEURS DE POMPIERS DU CENTRE DE SECOURS DE LA VALLEE DU SURAN

M. Bruno Salles rend compte de cette assemblée.

Les manifestations (vente de galettes, farfouille, repas dansant) sont reconduites pour l'année 2011.

En 2010, le Centre de secours a participé à 191 interventions dont 33 sur Bohas-Meyriat-Rignat.

L'effectif des sapeurs pompiers du centre de secours est de 26.

### SYNDICAT ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DU SURAN

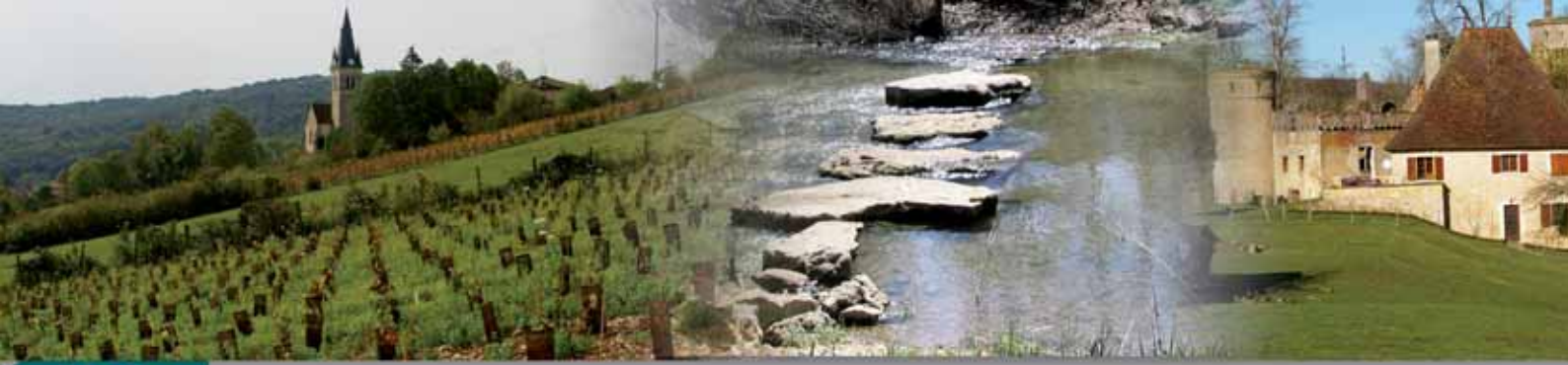
M. André Neveu rend compte du dernier Conseil syndicat. A l'ordre du jour : budget prévisionnel, remise à jour des commissions, proposition de déménagement du bureau du syndicat pour se rapprocher du Jura. Le nouveau local est à définir.

### ENQUETE PUBLIQUE SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE PORCS A SAINT-MARTIN-DU-MONT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'enquête publique qui a eu lieu du 18 octobre 2010 au 18 novembre 2010, pour la demande d'autorisation présentée par le GAEC de l'Orme en vue d'exploiter un élevage de 5131 animaux équivalents porcs à Saint-Martin-du-Mont, au hameau de Salles. Le Commissaire en charge de l'enquête a donné un avis favorable.

### POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE L'EAU

La Région Rhône-Alpes a décidé de suspendre les subventions concernant les opérations d'assainissement collectif liées aux contrats de rivière en cours de négociation ou à venir. Le programme d'assainissement de Chiloup, ne bénéficiera donc pas de subvention régionale.



## SEANCE DU 29 MARS 2011

**PRESENTS :** Jean-Luc LUEZ - Emmanuel DARMEDRU - André NEVEU - Bruno SALLES Michel CARRE - André NOC - Maurice SOURD - Henri BOUILLLOUX - Gilles BERGER - Denis AUGÉZ

**Absents excusés :** Chantal ARMENI - David COSTA - Céline MOREL - Marinette THAUVIN

Sous la présidence de M. Emmanuel DARMEDRU,  
Monsieur le Maire ne participe pas au vote des Comptes Administratifs



**(Héléne)**

En Mars nous avons perdu Héléne, notre collègue au Conseil municipal, notre amie qui faisait l'unanimité pour sa gentillesse, ses compétences toujours empreintes d'humanisme. Elle laisse un grand vide mais son souvenir emplît nos cœurs.

A. N

### VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

#### 1. Budget Principal

Le compte administratif de l'année 2010 laisse apparaître un excédent total de 596 171.84 euros réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 252 024.18 euros
- Section d'investissement : excédent de 344 147.66 euros

#### 2 Budget annexe Auberge du Suran

Le compte administratif de l'année 2010 s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 6621.25€
- Section d'investissement : excédent de 3164.62

#### 3. Budget annexe Lotissement "En Richer"

Le compte administratif de l'année 2010 se solde par un déficit de 47 465.48 euros

- Section de fonctionnement : excédent de 11 500 €
- Section d'investissement : déficit de 58 965 .48 €

#### 4. Budget annexe Lotissement "En Charnet"

Le compte administratif de l'année 2010 se solde par un déficit de 11 500 € en fonctionnement

#### 5. Budget annexe Locaux administratifs

Le compte administratif de l'année 2010 se solde par un excédent de 6558.40 euros en fonctionnement

### AFFECTATION DES RESULTATS

#### Pour le budget communal :

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 442 700 € en dépenses et à 860 € en recettes.

Le besoin de financement compte tenu de l'excédent d'investissement de 344 147.66 € est donc de 97 692.34 €

Le Conseil municipal, en vue de l'élaboration du budget primitif 2011, décide d'affecter la somme de 97 692.34 euros à la section d'investissement au compte 1068

d'inscrire en recette de fonctionnement au 002 la somme de 154 331.28 €  
d'inscrire en recette d'investissement au 001 la somme de 344 147.66 €

#### Pour les budgets annexes,

Le Conseil municipal, décide de procéder à la reprise anticipée des résultats tels qu'ils figurent au compte administratif pour les budgets de l'Auberge, des Locaux Administratifs, du Lotissement "En Charnet" Pour le budget "Lotissement En Richer", le Conseil Municipal décide d'inscrire en dépenses d'investissement le déficit de 58 965.48 € et d'affecter l'excédent de fonctionnement de 11 500 € au 1068, en recettes d'investissement.

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2011 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 8.60 %
- Taxe foncière bâtie : 10.60 %
- Taxe foncière non bâtie : 35.11 %

### VOTE DES BUDGETS

#### Budget général :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 508 331 euros et pour la section d'investissement à 683 216 euros.

Les principales opérations en investissement sont :

Remboursement des écoles de Bohas et d'Hautecourt, solde de l'éclairage public (école et village de Bohas, Moinans), salle polyvalente, travaux de voirie, réhabilitation de la mairie annexe de Bohas, aménagement d'un local pour l'alambic de Meyriat, restauration du lavoir du Gabrot à Rignat, rénovation du monument aux morts de Bohas, révision du PLU.

#### Budget annexe de l'Auberge

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 19 917 euros et pour la section d'investissement à 19 160 euros.

#### Budget annexe du lotissement "En Richer"

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 73 965.98 euros et pour la section d'investissement à 106 430.96 euros.

#### Budget annexe du lotissement "En Charnet"

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 23 000 euros et pour la section d'investissement à 11 500 euros.

#### Budget annexe des « Locaux Administratifs »

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 8900 euros et pour la section d'investissement à 200 000 euros.

#### Amortissement subventions versées au SIVOS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les subventions d'équipement versées au SIVOS Ain Suran.

Subventions d'équipement pour les biens amortissables : amortissement linéaire réparti sur 10 ans

Subventions d'équipement pour le remboursement du capital des écoles de Bohas et d'Hautecourt : amortissement linéaire réparti sur 15 ans

#### Placement en Trésorerie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, la décision du 27 mars 2007, de placer la somme de 500 000 euros, dans l'attente de la réalisation des travaux de la salle polyvalente.

Ce placement a été effectué à partir du 1<sup>er</sup> avril 2007 et renouvelé, chaque année. Il arrive à échéance au 18 avril 2011.

Monsieur le Maire propose de réitérer une demande auprès du Trésor Public pour placer, à compter du 15 avril 2011, la somme de 500 000 euros, de manière fractionnée pour faire face à des besoins de trésorerie éventuels.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande auprès de Monsieur le Receveur, pour le placement des sommes suivantes :

- 50 000 euros, pour une durée d'un an, renouvelable en toute ou partie.
- 50 000 euros, pour une durée d'un an, renouvelable en toute ou partie.
- 400 000 euros, pour une durée d'un an, renouvelable en toute ou partie.





#### **Déclaration d'intention d'aliéner Guy**

Cette demande porte sur une parcelle bâtie à Rignat "101 Le Ban de Cour" cadastrée 324 A 944 de 225 m<sup>2</sup> et située en zone U. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

#### **Changement des délégués des commissions**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au décès d'Hélène Voulat, il convient de désigner de nouveaux délégués dans les commissions qu'elle représentait.

Le Conseil municipal, désigne pour remplacer Hélène Voulat :

André Noc délégué titulaire au SIVOS,

Gilles Berger délégué au CAUE,

Jean-Luc Luez, suppléant délégué au Syndicat d'électricité

Gilles Berger délégué titulaire à la Commission communautaire aménagement et développement économique et Michel Carré suppléant.

Bruno Salles délégué suppléant à la Commission communautaire fonctionnement

Henri Bouilloux délégué titulaire à la commission communautaire tourisme patrimoine culture et logement et André Noc délégué suppléant

Au Conseil communautaire, en suppléant d'André Neveu titulaire, André Noc.

A la commission communale information, Marinette Thauvin.

#### **Commission appel d'offres**

Suite au décès de Madame Hélène Voulat, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de mettre en place une nouvelle commission d'appel d'offres.

Conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, cette commission sera composée du Maire et de trois membres titulaires du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et d'autant de membres suppléants. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, élit :

Titulaires : Emmanuel Darmedru, Gilles Berger, Bruno Salles

Suppléants : Michel Carré, André Noc, Maurice Sourd.

#### **Action en justice-Vandalisme de Bohas**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Ceyzériat, en date du 12 mars 2011, pour des actes de détérioration commis dans la nuit du 11 mars au 12 mars 2011, au village de Bohas. Les projecteurs placés sur le pont de Bohas ont été totalement détruits ainsi que la vitre du panneau d'affichage.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la commune se porte civile devant le Tribunal de Grande Instance, pour demander réparation des dégradations faites.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ester auprès du Tribunal de grande instance de Bourg-en-Bresse aux fins de se porter civile pour la commune dans ce dossier et à désigner un avocat.



#### **Réhabilitation de la mairie annexe de Bohas**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation de la Mairie annexe de Bohas, en vue de l'aménagement d'une salle de réunion. Le coût estimatif des travaux s'élève à 60 000 € HT, pour la première tranche (réhabilitation totale du toit, aménagement de la bibliothèque et d'une salle de réunion)

Ces travaux étant subventionnables au titre de la DETR, la commune peut espérer une subvention de 20 % à 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté et sollicite de Monsieur le Préfet, l'attribution de la subvention au titre de la DETR, au taux de 30 %.

#### **Cession tènement à Floriot**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est propriétaire d'un tènement situé en "Petit Charnet" à Bohas, à côté de la parqueterie, d'une superficie totale de 7 348 m<sup>2</sup>.

Une offre a été faite par l'entreprise Floriot afin d'acquérir ce tènement, pour la réalisation d'un lotissement, au prix de 23 € HT le m<sup>2</sup>.

Le projet comporte :

■ 3 parcelles composées de 4 logements jumelés type 4 destinés au logement social

■ 2 parcelles composées de 2 logements jumelés type 5 en VEFA

■ 5 parcelles individuelles constructibles

La commune propose de prendre en charge l'éclairage public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord pour la vente des parcelles suivantes, au prix de 23 € HT le m<sup>2</sup> :

■ 048 B 781 (1945 m<sup>2</sup>)

■ 048 B 783 (310 m<sup>2</sup>)

■ 048 B 674 (5 093 m<sup>2</sup>)

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir. Les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

#### **Aliénation de véhicules**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil général met en vente des véhicules, engins et matériels aliénés. Il propose l'acquisition par la commune d'une Balayeuse Ranger Tractée. Ce bien est mis à prix à 300 € et sera attribué au plus offrant. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir cette balayeuse référencée sous le N° 34, au prix de 1 000 €.

#### **Lettre de M. Jean-Michel Hérodet :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Michel Hérodet, 40 chemin du Dérontay à Bohas, qui informe les Conseillers de l'état de dégradation du Chemin du Dérontay et de la vitesse excessive de certains riverains et d'autres véhicules (quad, motocross,...).

#### **Etat des stocks des pastilles d'iode dans l'Ain**

Monsieur le Préfet, fait part en date du 18 mars d'un communiqué concernant l'état des stocks des pastilles d'iode dans l'Ain. La commune de Bohas-Meyriat-Rignat est située hors Périmètre PPI (Plan Particulier d'Intervention) Le PPI concernant les communes situées dans les 10 km autour de la centrale nucléaire de Saint-Vulbas.

Monsieur le Préfet rappelle pour les communes hors périmètre PPI, qu'elles ont été dotées de comprimés d'iode en 2004. C'est le cas de notre commune.

Hors le stock d'une durée de validité initiale de 5 ans, prolongée de 2 ans, est désormais périmé.

Monsieur le Préfet nous informe que le stock est en cours de renouvellement (la commande ayant été passée) et qu'il est prévu d'être livré d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Préfet précise que la distribution des comprimés d'iode ne doit intervenir qu'en cas de danger nucléaire imminent, sur décision préfectorale.

#### **CCAS**

Emmanuel Darmedru, président du CCAS, informe les membres du Conseil des manifestations du CCAS pour 2011 :

■ action jeune (collégiens) : activité escalade sur le site de "La Chaise" à Rignat le 29 avril, encadrée par un éducateur sportif.

■ action jeune inter CCAS : accrobranche le 4 mai à Romanèche.

■ remise des dictionnaires aux enfants de 10 ans entrant en 6ème le 18 juin, à 11 h 30 en Mairie de Meyriat.

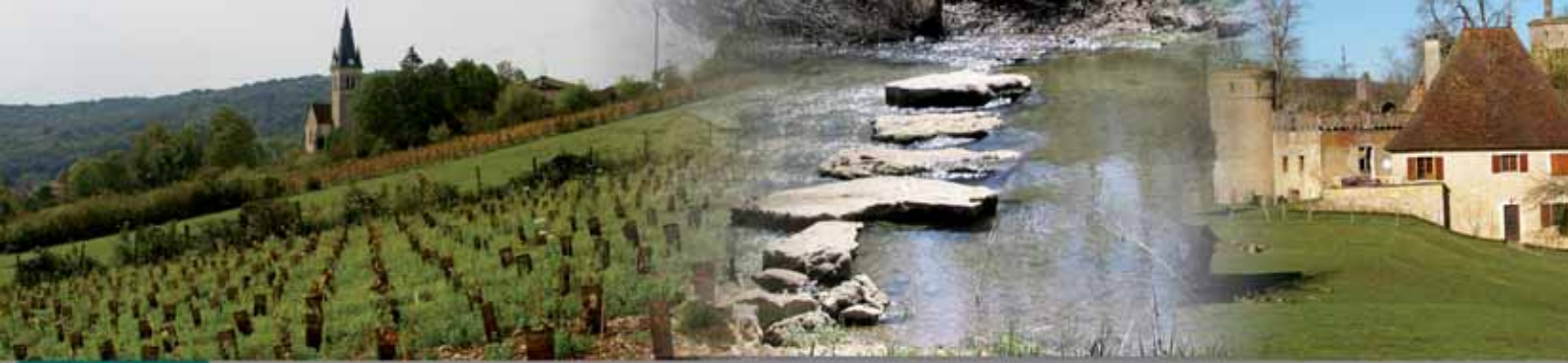
■ Repas des anciens le 8 octobre, à Meyriat.

#### **Syndicat des Eaux**

Suite à la démission de M. Pierre Bailloud, M. Jean-Luc Luez a été élu Président du Syndicat des eaux.

## **SEANCE DU 26 AVRIL 2011**

PRESENTS : Jean-Luc LUEZ - Emmanuel DARMEDRU - André NEVEU - Bruno SALLES - Michel CARRE - André NOG - Maurice SOURD - Marinette THAUVIN - Gilles BERGER  
Absents excusés : Chantal ARMENI - David COSTA - Céline MOREL - Denis AUGÉZ  
Henri BOUILLLOUX (a donné procuration à Maurice SOURD)



## DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER POIZAT

Cette demande porte sur une parcelle cadastrée à Bohas, "66 Route de Bourg" 048 C 334 d'une superficie de 925 m<sup>2</sup>. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

## DIA ZIVKOVIC

Cette demande porte sur un tènement bâti situé à Charinaz le Bas "77 Pré Chailly", composé des parcelles cadastrées : D 1263 (368 m<sup>2</sup>), D 1266 (494 m<sup>2</sup>), D 1268 (41 m<sup>2</sup>), D 1269 (34 m<sup>2</sup>)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

## PROGRAMME DES COUPES – EXERCICE 2011- AFFOUAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2011, au martelage des parcelles 203 et 204 (forêt de Bohas) et 104 (forêt de Mont Louvet),
- Décide que l'exploitation des parcelles 203 et 204 sera effectuée par les affouagistes après partage par foyer, sous la responsabilité de 3 garants : Bruno Salles, Emmanuel Darmedru, Jean-Paul André.

La parcelle 104 sera exploitée et vendue. Les inscriptions se feront en septembre 2011.

## PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la lettre de Monsieur le Préfet, en date du 16 décembre 2009.

Monsieur le préfet, nous informe que la compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune avec le Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T) a été analysée. Il en ressort que le PLU n'est pas compatible avec certaines préconisations du SCOT.

Les principaux motifs d'incompatibilité portent sur :

- la localisation des zones à urbaniser : le SCOT demande aux communes de concentrer leurs extensions urbaines sur un nombre limité de pôles définis en annexe du document d'orientations générales.
- la réalisation de logements sociaux et la diversification de l'offre : le SCOT demande aux PLU d'exposer les orientations en matière de mixité sociale, les objectifs chiffrés et les moyens retenus pour les atteindre.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réviser le PLU pour le mettre en compatibilité avec le SCOT et de procéder à une revue complète du règlement.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- 1- de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.123-6 et suivants et R.123-15 du code de l'urbanisme;
- 2- de soumettre à la concertation (cf. L.300.2), pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :
  - 1- Un registre d'observation sera tenu en permanence à la disposition du public en mairie jusqu'à ce que le projet de révision soit arrêté. Toute personne qui en fera la demande sera entendue par la commission municipale chargée du suivi de l'étude de la révision.
  - 2- Le Maire rendra régulièrement compte (au moins une réunion sur deux) de cet état d'évolution au cours des réunions ordinaires du Conseil municipal, avec inscription à l'ordre du jour affiché.
  - 3- Dans l'esprit de l'article R 123-17 du Code de l'Urbanisme et compte tenu des enjeux agricoles forts dans cette commune, une réunion spécifique sera organisée avec les responsables agricoles locaux au cours de l'étude de la révision.
  - 4- Une réunion publique sera organisée avant l'arrêt du projet.

3- d'associer les services de l'état conformément aux dispositions de l'article L123.7 du code de l'urbanisme;

- 4- de consulter au cours de la procédure les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L.123- 8 et R.123-16, si elles en font la demande ;
- 5- de charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation de la révision du PLU ;
- 6- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la révision du PLU ;
- 7- de solliciter l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme ainsi que le Conseil général pour l'attribution de la subvention octroyée désormais à ce même titre ;
- 8- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrites au budget de l'exercice considéré;

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée:

- au Préfet
- aux Présidents du Conseil régional et du Conseil général ;
- au Président syndicat mixte en charge du SCOT
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- au Président du Parc Naturel régional du Haut-Jura (le cas échéant)

Conformément aux articles R. 123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

## Ecole de Bohas

Une rencontre est prévue avec M. Jean-Luc Ramel, architecte de l'école de Bohas, concernant les problèmes de raccordement et les mauvaises odeurs récurrentes constatées dans l'école.

## Lettre de M. Raymond Paris à Chatillonnet

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Paris Raymond à Chatillonnet, concernant un mur qui se dégrade sur le chemin rural du "violet" à Chatillonnet. Il précise que ce chemin rural n'est plus utilisé en tant que passage public depuis plusieurs années. Il n'est pas prévu de travaux de réfection.

## Extensions électriques

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une rencontre est prévue entre les Maires de la Communauté de Communes et le Directeur d'ERDF le 4 mai. Les Maires contestent les participations demandées aux communes par ERDF lors de déplacement ou d'extension de réseaux électriques.

## Acquisition d'une balayeuse tractée

Le Conseil général a accepté l'offre au prix de 1000 € concernant l'acquisition par la Commune d'une balayeuse tractée d'occasion.

## SEANCE DU 31 MAI 2011

PRESENTS : Jean-Luc LUEZ - Emmanuel DARMEDRU - André NEVEU - Bruno SALLES - Michel CARRE - André NOC - Maurice SOURD - Marinette THAUVIN - Gilles BERGER - Denis AUGÉZ  
Absents excusés : Chantal ARMENI - David COSTA - Céline MOREL  
Henri BOUILLLOUX (a donné procuration à Maurice SOURD)

## DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

### Rebotton

Cette demande porte sur une parcelle non bâtie à Bohas, "Rue de Mont Jouvent" cadastrée 048 A 886 d'une superficie de 1250 m<sup>2</sup>, située en zone U. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

### Consorts Touzet

Cette demande porte sur une parcelle non bâtie située à Rignat, en zone U et cadastrée 324 A 791 de 716m<sup>2</sup>. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.





### **Consorts Pilloud**

Cette demande porte sur un tènement bâti situé à Rignat, "Les Flechonnières" et cadastré : 324 A 605 de 1335 m<sup>2</sup>, 324 A 606 de 1293 m<sup>2</sup>, 324 A 607 de 398 m<sup>2</sup>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE-BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de l'élaboration du budget, une erreur d'imputation a été faite concernant le budget du lotissement : les affectations ne sont pas possibles sur les budgets de lotissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications budgétaires présentées.

### **Ecole de Bohas**

Suite à la réunion du 4 mai, à l'école de Bohas, avec l'architecte et les entreprises, des modifications vont être apportées pour assurer le fonctionnement des bouches de ventilation afin de supprimer les mauvaises odeurs.

### **Don de l'amicale des Sapeurs Pompiers de Bohas-Meyriat-Rignat**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la dissolution de l'Amicale des sapeurs pompiers de Bohas-Meyriat-Rignat, suite à la création de l'Amicale des sapeurs-pompiers du Centre Intercommunal du Suran.

Les sapeurs pompiers ont décidé de verser la somme de 2000 € à la commune de Bohas-Meyriat-Rignat et souhaitent que cette somme contribue à l'acquisition de deux nouveaux défibrillateurs qui seront installés à Rignat et à Meyriat. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de 2000 € et précise que la somme participera à l'acquisition de deux défibrillateurs. Il remercie vivement les membres de l'Amicale de cette décision utile à tous les habitants de la commune.

### **Rapport annuel 2010 du fonctionnement des stations**

Bruno Salles présente le rapport annuel du fonctionnement des stations établi par le SATESE.

L'entretien est satisfaisant.

Le fonctionnement est satisfaisant pour les stations de Bohas, Moinans, Rignat, Chatillonnet.

Une proposition est faite, pour les stations de Moinans et Rignat, d'installer un système pour clarifier les boues

Monsieur le Maire précise que les analyses montrent la présence régulière d'hydrocarbures dans les boues de la station de Rignat. Ces hydrocarbures proviennent sans doute du ruissellement des eaux pluviales qui se déversent dans la station (pas de réseau séparatif).

### **Schéma de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Maire présente le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale. En ce qui concerne le territoire de la Communauté de communes de la Vallière, Monsieur le Préfet propose de rattacher la commune de Saint-Just à la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse. La communauté de Communes doit se prononcer sur ce schéma prochainement.

Une coopération doit être lancée entre les autorités organisatrices de transport : transports urbains de l'agglomération, les transports interurbains du Conseil Général et les transports régionaux (SNCF).

### **Route Fleurie du Revermont**

L'Assemblée générale de la Route fleurie du Revermont a eu lieu le 26 mai 2011. Le solde restant de l'ATR (Association Touristique du Revermont) a été reversé à l'association "Route Fleurie du Revermont". 25 communes ont été sollicitées pour participer.

Seules les églises et les mairies fleuries sont classées.

### **Grimpe encadrée dans les bois**

Monsieur le Maire présente l'association de M. Xavier Poilbout "Lézard des Bois" : association de grimpe encadrée dans les bois. M. Poilbout sollicite la commune pour l'autoriser dans le cadre de son activité à grimper dans quelques arbres dans la forêt de Bohas.

Il a repéré à cet effet 3 arbres qui lui paraissent permettre son initiation à la "grimpe" Le Conseil d'autorise M. Poilbout à organiser des séances de grimpe sous réserve qu'elles se déroulent hors période de chasse et fassent l'objet d'une déclaration précise quant au lieu où elles se dérouleront.

### **Actes de détérioration à Bohas**

Suite aux actes de détérioration commis le 11 mars à Bohas, Monsieur le Maire informe le Conseil, que l'association AVEMA (Aide aux victimes et médiation dans l'Ain) a été chargée par le juge de la mise en œuvre de la mesure de réparation pénale pour les auteurs mineurs identifiés.

Cette mesure consiste en la mise en place de travaux d'intérêt général sur la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune se portera néanmoins partie civile devant le Tribunal pour demander réparation pécuniaire des dégradations faites subies à hauteur de 10 000 €.

### **Commission petite Enfance :**

André Noc, délégué à la commission petite enfance de la Communauté de Communes rend compte de la dernière commission :

\*Pôle Petite Enfance : une nouvelle directrice a été nommée

Il existe 3 types d'accueil :

- accueil régulier représentant 34 % de la fréquentation
- accueil occasionnel représentant 50 % de la fréquentation
- accueil d'urgence représentant 16 % de la fréquentation

\*Relais Assistante Maternelle : structure très sollicitée dont l'activité est en hausse de 37 %.

80 assistantes maternelles sont sur le secteur.

### **\* Centre de loisirs :**

- augmentation des enfants de moins de 6 ans à Bohas
- augmentation des enfants de plus de 6 ans à Villereversure

78 % des usagers sont des enfants de la communauté de communes

On constate une augmentation des enfants de Ceyzériat et Saint-Just grâce à la mise en place d'un bus.

### **Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Suran :**

Le syndicat d'aménagement et d'entretien du Suran devrait fusionner avec le syndicat homologue du Suran situé dans le Jura avant la fin de l'année.

Les clés de répartition des financements seront modifiées. Le critère linéaire et la taille de la commune ont été supprimés à l'issue d'une première réunion du groupe de travail. Seul le nombre d'habitants et le potentiel fiscal sont pris en compte.

Les bureaux du syndicat doivent déménager à Chavannes-sur-Suran.

## **SEANCE DU 5 JUILLET 2011**

PRESENTS : Jean-Luc LUEZ - Emmanuel DARMEDRU - André NEVEU - Bruno SALLES - Michel CARRE - André NOC - Maurice SOURD - Marinette THAUVIN - Gilles BERGER - Denis AUGÉ

Absents excusés: Chantal ARMENI - David COSTA - Céline MOREL - Denis AUGÉZ  
Henri BOUILLLOUX (a donné procuration à Gilles BERGER)

### **DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER**

#### **Rippert**

Cette demande porte sur une parcelle bâtie à Meyriat "85 Chemin du Mollard" cadastrée C 777 de 1450 m<sup>2</sup> et située en zone Uau. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption

#### **SCI MAUD ET MICKAEL**

Cette demande porte sur une parcelle bâtie à Rignat "44 En Reulet" cadastrée 324 A 1542 de 623 m<sup>2</sup> et située en zone U. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

#### **Rich**

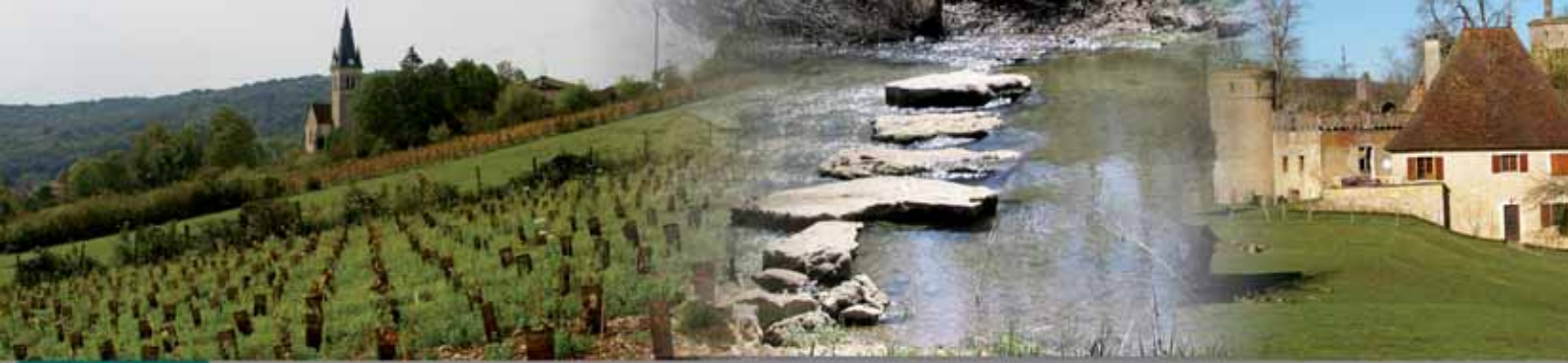
##### **Emplacement réservé N° 24 à Rignat**

Cette demande porte sur une parcelle bâtie à Rignat, «Le Gabrot» cadastrée 324 A 804 de 190 m<sup>2</sup> et située en zone U.

La vente porte aussi sur deux parcelles situées "Rue du bon Puits" et cadastrées 324 A 740 (371 m<sup>2</sup>) et 324 A 741 (120 m<sup>2</sup>). Ces parcelles sont situées en zone N et ne sont pas soumises au droit de préemption mais sont concernées par l'emplacement réservé N° 24 (création d'un parc à vocation de loisirs).

Le prix de vente des parcelles A 740 et A 741 est fixé à 12 000 €.

Monsieur le Maire a sollicité le service des domaines qui a estimé, en date du 30/06/2011, le prix de 12 000 € pour les deux parcelles, conforme au prix du marché.



Monsieur le Maire propose au Conseil, après accord avec les acquéreurs du tènement appartenant à Mme Hillary RICH, d'acquérir la parcelle 324 A 741 et de renoncer à l'emplacement réservé en ce qui concerne la parcelle 324 A 740.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur la parcelle 324 A 804.
- renonce à l'emplacement réservé sur la parcelle 324 A 740.
- décide d'acquérir la parcelle 324 A 741, au prix de 24.50 € le m<sup>2</sup> soit 2 940 € pour 120 m<sup>2</sup>.
- précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune en ce qui concerne la parcelle 324 A 741.
- autorise le Maire à signer l'acte à intervenir, chez M<sup>e</sup> Breuil.

#### Transports VOURLAT

Cette demande porte sur les parcelles à Charinaz le Bas : D 754 (908 m<sup>2</sup>), D 755 (607 m<sup>2</sup>), D 757 (1500 m<sup>2</sup>), D 1345 (2520 m<sup>2</sup>), D 1461 (3 940 m<sup>2</sup>)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

#### DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à effectuer les modifications budgétaires présentées en investissement, afin de régulariser les écritures des subventions d'éclairage public.

- Dépenses: 041-21538 autres réseaux : + 57 000 €
- Recettes: 041- 1323: Subvention du département : + 7 500 €

041- 1325: Subvention Groupement de collectivités : + 49 500 €

#### DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à la délibération du 31 mai, décidant de l'acquisition de deux défibrillateurs complémentaires, il convient de créer une opération en investissement, "acquisition de défibrillateurs" (opération N° 265).

Le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications budgétaires présentées.

Fonctionnement : 022 Dépenses imprévues : - 5 500 €  
023 Virement à la section d'investissement : 5 500 €  
Investissement Opération 265/cpte 2188 : acquisition défibrillateurs : + 5 500 €  
021 Virement de la section d'investissement : 5 500 €

#### CONTRATS D'ASSURANCE

Monsieur le Maire rappelle les différents contrats établis auprès de la société d'assurance "La Mutuelle de l'Est -La Bresse Assurances" et donne connaissance de la proposition établie par la société d'assurance "Groupama".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la dénonciation de l'ensemble des contrats, souscrits auprès de la Société "La Mutuelle de l'Est -La Bresse Assurances", à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Décide de souscrire de nouveaux contrats pour les dommages aux biens, la responsabilité civile générale de la commune et la protection juridique auprès de la société d'assurances "Groupama", Agence Ain Saône et Loire, pour un coût total de 3600€, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION

Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication sollicite la commune afin de leur transférer la compétence éclairage public.

La base de cotisation de cette compétence a été estimée à 65 € par point lumineux et par année.

L'objectif est de favoriser l'équipement d'installations performantes afin de diminuer la consommation d'énergie. Le Conseil municipal délibéra en septembre sur le transfert ou non de cette compétence.

#### ACTES DE DETERIORATION A BOHAS

Monsieur le Maire expose les mesures qui sont envisagées dans le cadre des actes de détérioration commis à Bohas et à Rignat.

Suite aux dégradations, les jeunes ayant commis ces faits ont été

identifiés par la gendarmerie et déférés devant le Tribunal.

Ce dernier a confié à l'association AVEVA (Association d'aide aux victimes et à la médiation pénale) une mission de médiation pénale en liaison avec la collectivité qui a subi le préjudice.

Mme Bernier-Humbert chef du service "Alternatives aux poursuites" a rencontré le 25 juin, M. le Maire et les adjoints aux fins de mise en œuvre d'une mesure de réparation pénale en substitution éventuelle d'une sanction judiciaire.

Cette mesure consistera pour chacun des trois jeunes mineurs à accomplir des travaux d'intérêt général sur la commune à hauteur de 35 h. Ces travaux d'intérêt général s'effectueront sur 1 semaine complète et seront tuteurés par l'agent communal.

Par ailleurs, Mme Bernier-Humbert a demandé à chaque jeune d'écrire une lettre d'excuse adressée au Maire et aux habitants de la commune.

Les jeunes ont également dû rédiger une dissertation sur deux sujets : l'un portant sur l'exercice de la citoyenneté et l'autre sur la gestion de la commune.

Le bilan de la médiation pénale sera établi le 1<sup>er</sup> septembre prochain et le jugement définitif sera prononcé après le 10 novembre 2011.

Enfin M. le Maire rappelle que cette procédure concerne la partie pénale du jugement. Elle n'éteint pas la procédure civile qui consiste à rembourser à la commune le montant des détériorations (10000 €). Celle-ci doit faire l'objet d'un accord entre les jeunes et leur famille. A défaut d'accord, le juge statuera sur la réparation du préjudice et la contribution de chacun dans le jugement qui sera prononcé en novembre 2011.

#### PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire fait part au Conseil municipal du projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet de l'Ain le 9 mai 2011 et notifié pour avis aux collectivités et établissements concernés. Ce schéma a été établi en application de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, cinq lignes de forces peuvent être dégagées parmi les 36 propositions de ce schéma :

Le schéma assure une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et supprime la dernière enclave subsistant dans le département.

Le schéma permet de constituer des communautés de communes plus puissantes financièrement et plus solidaires, de plus de 5000 habitants en intégrant celles qui n'atteignent pas ce seuil dans des communautés plus vastes.

Le schéma améliore la cohérence spatiale des communautés notamment au regard des bassins de vie

Le schéma réduit le nombre de structures intercommunales (27 communautés de communes contre 37 et 101 syndicats intercommunaux et mixtes contre 128)

Le schéma vise à la rationalisation des syndicats notamment ceux à vocation scolaire, sociale et sportive, ceux compétents en matière de SCOT et ceux en charge des questions liées aux rivières.

Il appartient aux organes délibérants des communes, des EPCI à fiscalité propre et des syndicats concernés par l'une au moins des propositions de formuler un avis sur ce projet dans le délai de 3 mois à compter de la notification par le Préfet, soit à partir du 17 mai 2011 et avant le 17 août 2011. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de chaque collectivité concernée sera réputé favorable.

Dès le mois de septembre 2011, le Préfet réunira la Commission départementale de coopération intercommunale de l'ensemble des avis recueillis et elle disposera de 4 mois pour se prononcer sur le projet de Monsieur le Préfet, celui-ci approuvera le schéma par arrêté avant le 31 décembre 2011.

En quoi ce schéma concerne-t-il notre commune ?

Dans sa proposition N°10, le Préfet propose l'extension du périmètre de Bourg-en-Bresse Agglomération à la commune de Saint-Just. Le Préfet s'appuie sur la notion d'unité urbaine pour formuler cette proposition. On appelle unité urbaine un ensemble de communes présentant un bâti





continu (pas de coupure de plus de 200mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2000 habitants. La commune de Saint-Just, dans cette définition, fait donc partie de l'unité urbaine. Dans ses attendus, le Préfet décrit le territoire du bassin de vie. Il précise notamment que 82% des habitants de la Communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont et 75% des habitants de la Communauté de communes de La Vallière résident dans l'aire urbaine de Bourg-en-Bresse, il en est de même pour la Communauté de Communes de Treffort en Revermont.

La proposition N°10 de Monsieur le Préfet de l'Ain remet donc en cause le périmètre de la Communauté de communes de La Vallière et par voie de conséquence les équilibres au sein de celle-ci. La proposition fait l'objet d'un découpage territorial sans qu'aient été examinées les conséquences techniques, financières, organisationnelles notamment en termes d'équipements de la Communauté de communes de La Vallière. Ainsi notre commune, membre de la Communauté de communes de La Vallière est légitime à délivrer un avis sur cette proposition.

Afin de mieux appréhender la proposition de Monsieur Le Préfet et d'éviter tout «conflit» territorial entre les intercommunalités deux rencontres se sont déroulées entre les exécutifs des intercommunalités et des élus de la commune de Saint-Just. Les réunions ont abouti à un message commun que nous souhaitons porter à l'ensemble les élus.

Ce message consiste à acter la recherche d'une meilleure articulation entre les territoires urbains et les territoires ruraux, à engager des coopérations intercommunales, à examiner les services aux populations existants ou à développer. Dans ces conditions, les élus constatent le peu d'intérêt du rattachement isolé de la commune de Saint-Just Bourg-en-Bresse Agglomération, au regard de ce double enjeu de développement et considèrent que les conditions actuelles ne le rendent pas utile.

Dans le même temps, ils décident d'engager ensemble, un travail commun ayant pour but d'étudier la convergence des compétences de nos intercommunalités, destiné à permettre, dans un terme à définir, les conditions d'un rapprochement de nos structures, toutes les hypothèses étant examinées. Les modalités de la première phase de ce travail, d'une durée prévisionnelle de 18 mois environ, seront arrêtées d'un commun accord dès septembre 2011.»

Ainsi notre commune peut prendre acte de la position commune conduisant au refus de la proposition n°10 de Monsieur le Préfet de l'Ain. Au-delà même du peu d'intérêt que représente le rattachement de la commune de Saint-Just à Bourg-en-Bresse Agglomération, les Elus de la commune de Saint-Just ont clairement manifesté leur souhait de demeurer au sein de la Communauté de communes de La Vallière. En effet les compétences exercées par les deux intercommunalités sont différentes, elles sont notablement plus intégrées au sein de la Communauté de communes de La Vallière avec de véritables services de proximité pour les habitants et des services techniques aux communes assurés par l'intercommunalité. Pour toutes ces raisons, dans l'esprit du message porté en commun, il apparaît que la proposition N°10 de Monsieur le Préfet de l'Ain doit être déclinée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis défavorable à la proposition n°10 de Monsieur le Préfet de l'Ain

### **LYONNAISE DES EAUX : RAPPORT D'ACTIVITE 2010.**

Bruno Salles rend compte du rapport d'activité de la Lyonnaise des Eaux 2010.

Le nombre d'abonnés a augmenté de 2.5 % par rapport à 2009

La qualité de l'eau est conforme aux valeurs limites fixées par la réglementation.

Les dépôts en fer sont importants mais en dessous de 0.2 mg/l (référéncé qualité)

Les principales interventions de la lyonnaise des eaux sont des interventions sur le réseau, (dont 13 % de réparations de fuites), des interventions sur les branchements (dont 18.5 % de branchements neufs et 8.8 % de renouvellements complets de branchement plomb), des interventions à la demande des clients (déménagements).

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal des problèmes survenus les 24 juin et 25 juin à la station de pompage de l'eau potable à Conflans. L'armoire électrique a totalement grillé le vendredi 23 juin au soir ; tout le samedi 24 juin de 1 h à 21 h la lyonnaise des eaux a mis en oeuvre une équipe de 12 agents de la région Rhône-Alpes afin de rétablir le pompage. Celui-ci a été rétabli provisoirement à 50 % de sa capacité. Des répercussions importantes se sont produites à Ceyzériat et Revonnas le dimanche 25 juin ainsi que du 24 juin au 30 juin pour les communes de Bresse desservies par le Syndicat des Eaux Bresse Revermont.

### **ASSEMBLEE GENERALE DU CAUE**

Gilles Berger rend compte de l'assemblée générale du CAUE, qui a eu lieu le 17 juin à Péronnas.

Les différentes activités du CAUE ont été exposées : opération couleurs avec la ville de Moscou, plantations de haie en Bresse, création de la maison du bois à Cormoranche, opérations cœur de village.

### **CONSEIL D'ECOLE**

Le dernier Conseil d'école de la saison a eu lieu le 14 juin. Mme Oudot, directrice de l'école d'Hautecourt est partie en retraite. 211 élèves sont inscrits pour l'année 2011-2012.

## **SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011**

PRESENTS : Jean-Luc LUEZ - Emmanuel DARMEDRU - André NEVEU - Bruno SALLES - Michel CARRE - André NOC - Maurice SOURD - Marinette THAUVIN - Gilles BERGER - Denis AUGEZ - Henri BOUILLLOUX

Absents excusés: Chantal ARMENI - David COSTA - Céline MOREL

### **DECLARATION D'INTENTIONS D'ALIENER**

#### **Hilliard-Papadakis**

Cette demande porte sur un tènement bâti à Rignat "124 Les Fléchonnières" situé en zone U, composées des parcelles cadastrées : 324A 1333 363 m<sup>2</sup>, 324 A 1334 160m<sup>2</sup>, 324 A 1494 2148 m<sup>2</sup>, 324 A 1496 380 m<sup>2</sup>, 324 A 1425 94 m<sup>2</sup>, 324 A 1439 843m<sup>2</sup>, 324 A 1440 21 m<sup>2</sup>

Le Conseil municipal, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

#### **Benitah**

Cette demande porte sur une parcelle non bâtie à Bohas, Le Noyer, cadastrée 048 A 327 de 681 m<sup>2</sup> et située en zone U. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption

#### **Dupuis**

Cette demande porte sur une parcelle non bâtie à Bohas, Le Noyer, cadastrée 048 A 326 de 879 m<sup>2</sup> et située en zone U. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption

### **RATTACHEMENT DU VILLAGE DE RIGNAT DANS L'ANNUAIRE TELEPHONIQUE**

Monsieur le Maire rappelle sa demande formulée auprès de France Télécom consistant à regrouper dans l'annuaire téléphonique "pages blanches" les abonnés des trois villages de la commune sous une seule rubrique "Bohas-Meyriat-Rignat". A ce jour dans l'annuaire 2011, les abonnés de Bohas et Meyriat sont enregistrés sous "Bohas-Meyriat-Rignat" et les abonnés de Rignat sous "Rignat".

De nombreuses erreurs se produisent entre les 2 listes et les abonnés retrouvent difficilement leurs correspondants.

En outre la commune doit pour informer correctement les habitants financer les insertions relatives aux numéros administratifs (école, mairie...)

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de demander le rattachement du village de Rignat à la localité de "Bohas-Meyriat-Rignat".

Les abonnés de Meyriat et Rignat disposant d'une information de renvoi sur la liste unique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le regroupement de la liste des abonnés de la commune sous la localité de Bohas-Meyriat-Rignat,
- demande un renvoi vers "Bohas-Meyriat-Rignat" pour les localités de "Meyriat" et "Rignat",
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce rattachement.



## COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC DU SYNDICAT ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le courrier du Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, proposant à la commune le transfert ou non de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat.

Cette démarche est consécutive au changement profond dont fait l'objet la dite compétence, en application des nouveaux statuts du Syndicat.

Aussi en la matière, il s'agit désormais d'un réel transfert de compétence. Le cas échéant, le Syndicat effectuera, pour le compte des communes, les prestations telles que les travaux et la maintenance. Il prendra en charge la fourniture d'énergie.

Le transfert de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat, fera l'objet d'un audit contradictoire, qui permettra de définir un coefficient correcteur en minoration ou en majoration en fonction des consommations réelles des communes pour l'année complète précédente. Ainsi pour la cotisation de 2012, correspondant à la première année du nouveau système de cotisation, les consommations de 2010 seront prises en compte.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que lors de la réunion qui s'est tenue le 18 juillet 2011 à Ceyzériat, le directeur du Syndicat a présenté les estimations des cotisations 2012. Pour la commune de Bohas-Meyriat-Rignat la Cotisation 2012 est estimée à 7820 € soit 46 € par point lumineux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

-décide de transférer la compétence "Eclairage Public" au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain,

-comme spécifié dans les statuts du Syndicat, celui-ci exercera la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant :

- la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations,
- la maintenance préventive et curative de ces installations,
- la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,
- la passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.
- demande que soit signée entre le Syndicat et la Commune, une convention définissant clairement les modalités d'exercice de cette compétence (délai d'intervention pour la réparation ou le changement des installations, évolution des prix, possibilité de suppression temporaire de l'éclairage public...)

## RAPPORT DU PRESIDENT DU SYNDICAT DES EAUX AIN SURAN REVERMONT

M. Bruno Salles présente le rapport du Président du Syndicat des Eaux. Le syndicat compte 7617 clients (soit une augmentation de 2.45 % par rapport à 2009)

Le volume d'eau vendu aux abonnés du Syndicat a diminué de 6.36 %.

Pour Bohas-Meyriat-Rignat, le prix de l'eau (assainissement compris) revient à 3.104 €/m<sup>3</sup>.

Le rendement des canalisations est évalué à 70 %.

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le rapport est présenté par Monsieur Bruno Salles en charge de l'assainissement.

Il est fait une présentation des faits marquants de l'année 2010 du service d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

En 2010, 8600 habitants étaient desservis par l'assainissement collectif sur 9 275 habitants de la Communauté de Communes. (346 abonnés pour Bohas-Meyriat-Rignat).

En ce qui concerne plus particulièrement notre commune, 87 habitants sont en assainissement individuel.

Le marché de l'assainissement collectif de Chiloup a été attribué à l'entreprise Pettini pour les travaux de canalisations et au groupement d'entreprises Nature Canard et Epur Nature pour la station réalisée en filtre planté de roseaux.

La part fixe de la redevance d'assainissement est fixée à 40.09 € pour 2011 et la part variable 0.9625 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée.

## REPARATION PENALE SUITE AUX ACTES DE DETERIORATIONS A BOHAS

Monsieur le Maire rappelle que les trois mineurs responsables des actes de détériorations à Bohas ont effectué durant juillet et août une semaine de travaux d'intérêt général sur la commune.

Le bilan de la réparation pénale a eu lieu le 1er septembre 2011, en Mairie de Meyriat.

Chaque jeune a été évalué sur la ponctualité, le contrat horaire, la qualité du travail, le comportement et le rapport d'activité. Ils ont donné chacun satisfaction à ces critères.

Le juge des enfants du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse va désormais déterminer la répartition financière de chaque jeune pour le remboursement du préjudice causé.

## RENTREE SCOLAIRE

Mme Marie-Cécile Nambotin a pris la direction de l'école primaire d'Hautecourt.



## AFFAIRE BERNOUD

Monsieur le Maire donne lecture du jugement rendu le 21 juillet 2011 concernant le litige entre la commune et Mme Bernoud.

Le juge de proximité en charge de l'affaire déboute Madame Arlette Bernoud de sa demande de paiement et la condamne à payer à la commune de Bohas-Meyriat-Rignat, la somme de 300 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

## TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire informe que le monument aux morts de Bohas a été déplacé et restauré par l'entreprise Bersot. Les travaux du lavoir du Gabrot sont également achevés.

En ce qui concerne l'ancienne école-mairie de Bohas, les travaux de menuiserie et toiture sont terminés. Il manque les travaux de peinture.

## TERRAINS COMMUNAUX DE RIGNAT

Monsieur Gilles Berger informe le Conseil qu'il a constaté l'épandage de débroussaillants le long du chemin du Pilon et sur les terrains communaux du Pilon et s'inquiète des conséquences sur les récoltes de mures et sur le gibier.

Il constate aussi que des voitures 4/4 de la société de Chasse de Saint-Martin-du-Mont traversent les parcelles communales. Il propose de leur interdire la traversée de ces parcelles.





## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU SURAN

Monsieur André Neveu, délégué au Syndicat, rend compte de la dernière réunion du Syndicat.

Les conditions juridiques sont réunies pour la fusion des deux syndicats qui devrait être effective au 01/01/2012.

Il doit s'appeler Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et ses affluents et le siège sera à Chavannes-sur-Suran.

Les travaux en cours du Syndicat sont la restauration des gués et la lutte contre la renouée du Japon.

### SEANCE DU 4 OCTOBRE 2011

PRESENTS : Jean-Luc LUEZ - Emmanuel DARMEDRU - Bruno SALLES - Michel GARRE - André NOC - Maurice SOURD - Marinette THAUVIN - Gilles BERGER - Henri BOUILLLOUX  
Absents excusés: Chantal ARMENI - David COSTA - Céline MOREL - Denis AUGEZ - André NEVEU

#### TARIFS 2012

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les tarifs pour le poids public sont supprimés.

<b>Affouage</b>		15 €
<b>Régie municipale</b>		
Photocopies	A4	0.15 €
	A3	0.30 €
<b>Concessions cimetièrre</b>		
Trentenaire		180 €
Cinquantenaire		420 €
<b>Columbarium</b>		
Trentenaire		180 €
Cinquantenaire		420 €
<b>Jardin du souvenir</b>		90 €
Emplacement Stèle trentenaire		

SALLES POLYVALENTES	MEYRIAT	RIGNAT
<b>JOURNEE</b>		
Locaux	80 €	80 €
Extérieurs	160 €	160 €
<b>WEEK END</b> Samedi et/ou dimanche, jours fériés		
Locaux	110 €	110 €
Extérieurs	220 €	220 €
<b>ASSURANCE</b>	15 €	15 €
<b>CHAUFFAGE</b>		
Journée	30 €	30 €
Week end	50 €	50 €
<b>CAUTION</b>	100 €	100 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs ci-dessus.

#### FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Le Maire informe le Conseil que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement a été créée.

La taxe d'aménagement sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %.

La Commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux.

Le taux de la Taxe locale d'équipement fixé sur la commune est actuellement de 5 %

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %

#### FIBRE OPTIQUE SUR MEYRIAT ET RIGNAT

Une réunion publique d'information a eu lieu le 19 septembre à la salle de Rignat sur la fibre optique. Cette réunion était animée par M. Patrick Chaize, directeur du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

Les habitants de Meyriat et Rignat sont donc éligibles au réseau très haut débit, qui permet d'utiliser l'Internet très haut débit (jusqu'à 100 Méga pour les particuliers), la télévision HD/3D, la téléphonie. Les usagers doivent tester leur éligibilité au réseau et ensuite contacter les fournisseurs d'accès internet.

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rend compte du Conseil communautaire du 21 septembre.

Les deux principaux sujets étaient :

l'adoption des marchés pour l'assainissement collectif de Chiloup

la reconduction de la délégation de service public petite enfance à l'association Léo Lagrange, pour assurer les prestations de la crèche de Ceyzériat et les Centres de loisirs de Bohas et Villereversure.

#### NATURA 2000

Monsieur Gilles Berger rend compte de la réunion du 3 octobre du comité de pilotage de Natura 2000.

Une nouvelle directive européenne a été votée pour protéger les zones Natura 2000 (zones composées de pelouses sèches et orchidées).

Gilles Berger rappelle que des contrats (nettoyage et entretien) de 5 ans avaient été signés avec les propriétaires de parcelles situées en zone natura 2000. Ces contrats devraient être reconduits pour 3 ans (1 an nettoyage et 2 ans entretien) et pourraient permettre l'entretien des pâturages sur la commune.

#### TERRAINS COMMUNAUX

Concernant le passage des 4 x 4 sur les terrains communaux, (Conseil municipal du 6 septembre) une réunion a eu lieu entre Monsieur le Maire, Gilles Berger et Maurice Sourd et les responsables de la société de chasse de Saint-Martin-du-Mont-le-Haut.

Un accord a été donné pour mettre une barrière avec un cadenas, afin de limiter le passage sur les terrains communaux.

### SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2011

PRESENTS : Jean-Luc LUEZ - Emmanuel DARMEDRU - Bruno SALLES - Michel GARRE - André NOC - Maurice SOURD - Denis AUGEZ - André NEVEU

Absents excusés: Chantal ARMENI - Céline MOREL - Marinette THAUVIN - Gilles BERGER - Henri BOUILLLOUX

Absent : David COSTA

#### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

##### Darmedru

Cette demande porte sur une parcelle non bâtie située à Charinaz-le-Bas "Pré des Vignes" située en zone 2 AU et cadastré D 657 de 227 m<sup>2</sup>.

La parcelle est concernée par une servitude d'utilité publique (assainissement) au bénéfice de la Communauté de communes. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption Pruvost

Cette demande porte sur un tènement bâti à Bohas "55 Chemin du Dérontay" situé en zone U et cadastré 048 C 696 de 1513 m<sup>2</sup>. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE VESSIGNAT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain peut réaliser sous convention de mandat la maîtrise d'ouvrage des travaux, d'éclairage public pour les travaux suivants : pose d'un point lumineux "Rue de Vessignat" (lotissement situé derrière la mairie de Meyriat), en souterrain.

La dépense prévisionnelle, est de 4800 € TTC dont 3 233.06 €, qui restent à la charge de la commune. Le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à engager les travaux d'éclairage public cités ci-dessus et à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au Syndicat d'électricité.



### COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de proposer un titulaire et un suppléant en vue de l'établissement de la commission intercommunale des impôts directs (CID).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose :

- Denis Augé titulaire
- Maryse Flechon, suppléante

### REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur Luez explique au Conseil municipal, que le poste de secrétaire de Mairie classé au grade de rédacteur ne peut plus prétendre à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT). Il propose donc au Conseil municipal, de mettre en place l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (IFTS), qui se substituera à l'IAT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'instituer l'IFTS en remplacement de l'IAT.

### INDEMNITE DE CONSEIL ET D'AIDE A LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES.

Suite au départ de Mme Morel-Paquet, adjointe au receveur en 2010 et son remplacement par Mme Berche, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'attribution de l'indemnité de Conseil au comptable de la commune, M. Jean-Michel LEVRAUX au taux maximum autorisé.
- décide l'attribution de l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires à Mme Dominique BERCHE, pour un montant maximum de 45 euros.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Un devis va être demandé pour la pose de deux points lumineux au lotissement du Soleil Levant à Rignat.

### NOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Suite au dépôt du permis de construire de Mr et Mme Morel Rudy, au hameau du Noyer, il convient de dénommer la voie desservant leur maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de nommer la voie "Chemin de la Combe Piloux" et précise que cette voie sera inscrite au tableau des voies communales.

### ASSAINISSEMENT DE CHILOUP

Les habitants de Chiloup ont été invités à une réunion d'information, le 3 novembre, à Meyriat, concernant les travaux d'assainissement collectif et de renforcement de l'eau potable, qui vont débiter fin novembre.

Les habitants de Chiloup ont pu prendre connaissance du déroulement des travaux, du tracé des réseaux, du montant des travaux, des obligations des abonnés, de la gestion des eaux pluviales.

Le coût d'un branchement dans le cadre du marché passé avec le groupement d'entreprises Pettini-Vincent s'élève à 1 380 € HT et revient à 715 € TTC par branchement à la charge de chaque parcelle cadastrée, après déduction des subventions.

Les travaux sont subventionnés par le Conseil général et l'Agence de l'eau. Les travaux seront suivis par Bruno Salles en charge de l'assainissement et élu au Syndicat des Eaux par André Neveu et André Noc.

### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie aura lieu à Bohas à 10 h 15. Dépôt de gerbe et appel aux morts à 9 h 30 à Meyriat et 9 h 45 à Rignat.

Les travaux de Jean-Paul Vermorel sur les soldats dont le nom figure sur le monument seront exposés.

### ROUTE FLEURIE DU REVERMONT

La remise des prix a eu lieu le 14 octobre à Montagnat.

Le hameau de Moinas a été labélisé.

### VŒUX DE LA MUNICIPALITE

La cérémonie des vœux aura lieu le 14 janvier à Bohas à 18 h.



### SEANCE DU 13 DECEMBRE 2011

**PRESENTS :** Jean-Luc LUEZ - Emmanuel DARMEDRU - Bruno SALLES - Michel CARRE - André NOC - Maurice SOURD - Denis AUGEZ - André NEVEU - Marinette THAUVIN - Gilles BERGER - Henri BOUILLOUX  
**Absents excusés:** Chantal ARMENI - Céline MOREL  
**Absent :** David COSTA

### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

#### Pruvost

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Breuil Barbara Notaire à Ceyzériat.

Cette demande porte sur une parcelle bâtie à Bohas, Chemin du Dérontay, cadastrée 048 C 694 de 116 m<sup>2</sup> et située en zone U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption

#### Perrin

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Seve Julie Notaire à Givros.

Cette demande porte sur un tènement situé à Charinaz le Haut, dont les parcelles sont cadastrées :

-D 575 de 675m<sup>2</sup>, D 635 de 1095 m<sup>2</sup>, D 637 de 461m<sup>2</sup>, D 642 de 1594 m<sup>2</sup>, D 1242 de 1336m<sup>2</sup>, D 1402 de 1331m<sup>2</sup>, D 1400 de 45m<sup>2</sup>, D 640 de 302 m<sup>2</sup>, D 638 de 160 m<sup>2</sup>, D 639 de 3730m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption

#### Guy

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Breuil Barbara Notaire à Ceyzériat.

Cette demande porte sur une parcelle bâtie à Bohas, Rue de Chatillonnet, cadastrée 048 B 343, de 333m<sup>2</sup> et située en zone U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption

#### Consorts Moiret

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Lafay Thierry Notaire à Seyssel.

Cette demande porte sur une parcelle bâtie à Rignat, 20 Rue du Bénitier, cadastrée 324 A 841, de 261m<sup>2</sup> et située en zone U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption

### LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES DE 2011

Un point est fait sur les demandes d'urbanismes de l'année 2011.

- 16 permis de construire dont 5 maisons individuelles, 2 garages, 1 modification de permis en cours, 1 véranda, 2 réhabilitations de maison, agrandissement d'une stabulation, 1 auvent, 1 terrasse couverte et 1 hangar.





- 33 déclarations préalables (abri de jardin, mur de clôture, portail, véranda, réfection de toiture, ravalement de façade, nouvelles ouvertures, création de pièces, piscines, réfection de murs, panneaux solaires...)

### FONDS DE CONCOURS DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie réalisés au hameau du Noyer et les projets à Chiloup évalués à 142 000 € TTC.

A titre tout à fait exceptionnel il propose de verser un fonds de concours à la communauté de communes de La Vallière à hauteur de 68 000 €. Il précise que ces travaux de voirie n'ont pas fait l'objet de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le versement à la communauté de communes de La Vallière d'un fonds de concours à hauteur de 68 000 € pour les aménagements sus mentionnés.

### COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

Mr Gilles Berger en charge de la voirie, rend compte des réunions de voirie des 06 octobre et 13 décembre.

- Le marché avec l'entreprise Eurovia a été reconduit en ce qui concerne les travaux à bons de commande.
- Accessibilité des bâtiments publics : lancement d'une consultation pour une maîtrise d'œuvre privée pour l'ensemble des communes, pour diagnostiquer l'accessibilité des bâtiments publics de chaque commune.
- Programme voirie 2012, pour la commune sont prévus pour 2012 : Chemin du Dérontay et les trottoirs de la Route de Bourg à Bohas, le chemin de la Croix à Rignat, la reprise et élargissement des accotements à Moins, parking de la mairie de Meyriat, reprise de la bordure chemin de la Ravat à Bohas.
- Signalisation verticale : l'entreprise Giraud a été retenue.
- Un outil de gestion a été mis en place par la Communauté de Communes, pour permettre aux élus de programmer les travaux des voies communales : évaluation des techniques, historique des travaux, hiérarchisation des voies, diagnostic...

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire rend compte du Conseil d'école du 4 novembre.

212 élèves sont répartis sur le RPI avec 96 élèves à Bohas et 118 élèves à Hautecourt. 3 assistantes de vie sont présentes à l'école d'Hautecourt, 12h par semaine.

Les actions du CEL (Contrat Educatif Local) ont été suspendues depuis la rentrée faute de structure administrative.

Le CEL est un dispositif permettant aux enfants d'accéder à diverses activités de loisirs (poterie, foot, musique...)

Une commission tripartite, dont Gilles Berger fait partie, est mise en place (enseignants, élus et parents d'élèves) pour évoquer la possibilité de recréer un CEL. Un questionnaire sera distribué aux parents pour connaître leurs attentes.

### DENOMINATION D'UNE VOIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer la voie desservant la maison de Mr Vanhorenbeck à Bohas "Chemin des Grandes Vignes" et précise que cette voie sera inscrite dans le tableau des voies communales.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Emmanuel Darmedru rend compte du Conseil Communautaire du 30 novembre à Meyriat.

- Les projets des différentes commissions intercommunales ont été évoqués.
- Environnement : le contrat Eco-emballage va être renouvelé en 2012
- Commission tourisme : le site de la communauté cc-lavalliere.fr
- Commission Sport : la création d'une voie verte est en cours entre Revonnas - Ceyzériat- Montagnat et Saint Just.
- Pouvoir de police : la loi de décembre 2010 dispose que lorsque qu'une compétence est transférée à un EPCI, la compétence pouvoir de police doit aussi être transférée aussi, sauf avis contraire du Maire.

Les pouvoirs de police en matière d'assainissement, de voirie et de déchets vont être transmis à la Communauté.

- ZAC Bourg Sud en cours de création, dont une partie sur la commune de Montagnat.

- Une nouvelle zone d'activité économique va être créée à Ceyzériat "Zone des Plans"
- Les tarifs 2012 ont été votés en matière d'assainissement. Pour l'assainissement collectif, augmentation de 38 à 40 € pour la part fixe et augmentation de 0.91 € à 0.96 € le m<sup>3</sup> pour la part variable.
- Salle de sport à Villerersversure : une nouvelle expertise a été effectuée le 5 décembre.

### COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE "CENTRE DE LOISIRS ET CRECHE"

André Noc rend compte du comité de pilotage "crèche et centre de loisirs"

La fréquentation du centre de loisirs est en hausse concernant les enfants de moins de 6 ans. Cette augmentation est surtout due à la mise en place du bus.

Concernant la crèche : 156 enfants sont inscrits dont 14 entre 4 et 6 ans.

Le prix moyen par famille est en légère baisse en passant de 1.29 €/h à 1.24 €/h.

Sur 37 enfants par jour 50 % ont moins de 2 ans.

La délégation de service public pour la petite enfance et le domaine enfance loisirs (centre de loisirs) a été reconduite à Léo Lagrange pour 5 ans.

La construction de la crèche de Saint Just a commencé début décembre pour une ouverture en septembre 2012.

### COURRIER DE MR ET MME PONTANIER

Mr et Mme Pontanier habitants de Charinaz le Haut, demandent le revêtement du chemin accédant à leur parcelle. Monsieur le Maire informe le Conseil d'une pose de revêtement en 2012.

### SYNDICAT DES COLLEGES.

Henri Bouilloux rend compte de la dernière réunion du syndicat des Collèges.

3761 élèves sont inscrits dont 520 au collège de Ceyzériat.

- Le gymnase du collège des Côtes à Péronnas (propriété du Syndicat) a été cédé à la commune de Péronnas.
- Les membres du Syndicat ont voté favorablement la dissolution du syndicat du collège, qui n'avait plus de compétence réglementaire.

### COURRIER DU CONSEIL GENERAL : FINANCEMENT DE L'ALLOCATION VETERANCE.

Le Conseil général demande aux communes de se conformer à leurs obligations légales et de prendre en charge l'allocation de vétérance, versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires.

La contribution de la commune pour l'allocation vétérance est au titre de l'année 2010 de 7950.27 €. Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une contribution est déjà versée au SDIS chaque année, d'un montant d'environ 8 000 € par an.

### SALLE DE BOHAS

Les travaux de peinture sont terminés. Il reste les travaux d'électricité.

La salle devrait être terminée pour les vœux de la municipalité le 14 janvier.

### ACTION DE SOUTIEN AUX PRISONNIERS DE CONSCIENCE TIBETAINS.

Emmanuel Darmedru rappelle la délibération en date du 29 janvier 2009, accordant le parrainage d'un prisonnier de conscience tibétain.

La commune a été informée que cette personne avait été libérée.

### PLAN DE LA COMMUNE

André Noc nous présente le projet du plan de la commune qui sera publié courant janvier.

Le plan est composé d'un recto avec la reproduction de la commune, ses trois villages et hameaux et d'un index des rues. Au verso, figurent des photos légendées, illustrant les points principaux de Bohas-Meyriat-Rignat avec un encart de coordonnées, un commentaire des principaux édifices de la commune réalisés avec le concours de Paul Cattin et des infos utiles.

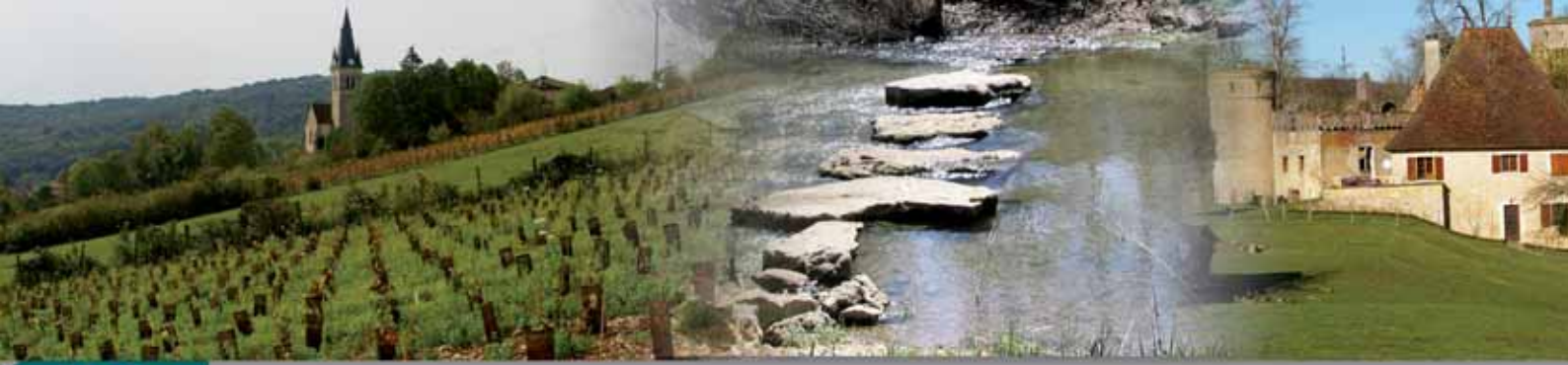
### MANIFESTATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DE BOHAS.

Les artisans et commerçants de Bohas ont organisé le 9 décembre une petite soirée pour les habitants avec un pot de l'amitié et une tombola.

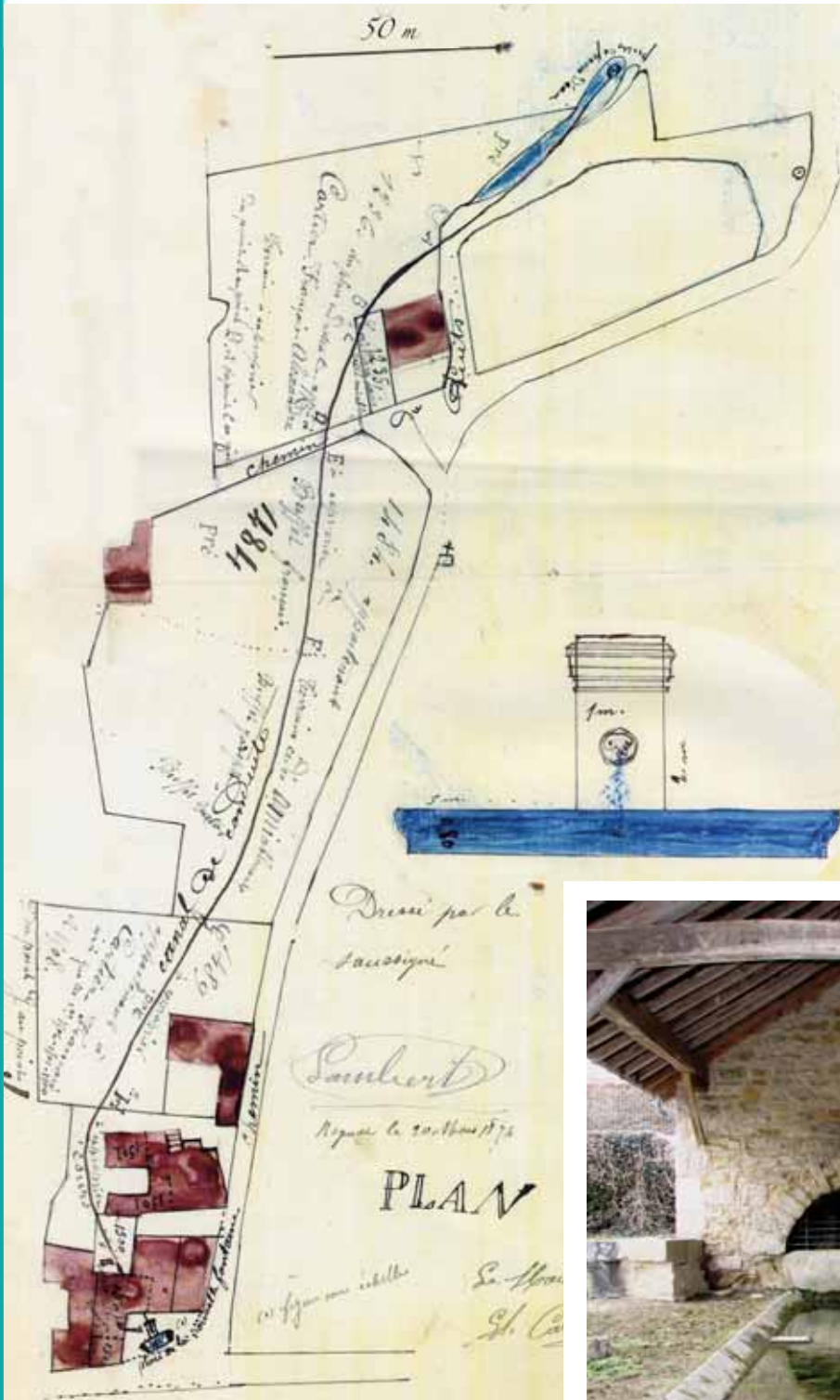
Les organisateurs ont décidé de reverser l'intégralité de la recette de la tombola (149 €) au CCAS de la commune.

Monsieur le Maire et le Conseil municipal remercient vivement les organisateurs pour l'intérêt de cette manifestation et pour l'ensemble des bénéficiaires du CCAS.





## RIGNAT : DIFFICILE DE METTRE DE L'EAU DANS SON VIN !



L'aménagement des abords du lavoir du Bon-Puits à l'automne 2011 et la réfection, pendant la même période, d'une partie importante du réseau de distribution d'eau potable, sont l'occasion d'évoquer les problèmes presque insolubles que le manque d'eau a posés pendant des siècles aux habitants de Rignat.

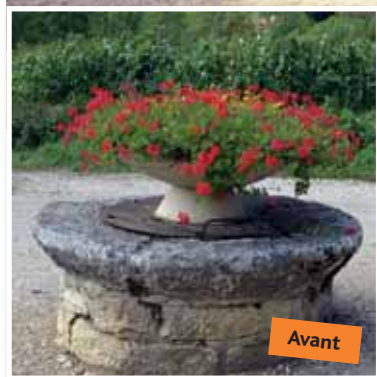
Dans ce pays de vignoble où le vin coulait toute l'année en abondance, la disette d'eau était telle durant les grandes sécheresses, que les habitants étaient contraints d'aller en chercher, avec des tonneaux et des chars à bœufs, jusqu'à Planches ou à la source de Bombois à Moinans, pendant que les fûts de vin fraîchissaient paisiblement dans les caves ...

### LA SOURCE DU PLOTRI

Rignat ne disposait autrefois que de deux petites sources et encore étaient-elles insuffisantes pour donner naissance au moindre ruisseau : celle du Bon-Puits, entre le village et le quartier de Courtisane et celle du Plotrier ou Plâtrier (en patois : Plotri), située à près d'un kilomètre au sud du village, dans les pentes du Pilon. Cette dernière, du fait de sa position un peu élevée par rapport aux habitations, permit la réalisation d'un premier réseau d'adduction d'eau en 1903-1904. On construisit un réservoir de 300 m<sup>3</sup>, à l'entrée du village, sur le chemin du Pilon et on établit quatre bornes fontaines, l'une dans le quartier de Récanet, une autre dans celui de Reculet, une troisième à la limite des quartiers de Reculet et des Echalettes







et la dernière, payée par François Pilloud et ses voisins, dans le quartier des Echalettes, à l'entrée du chemin du Pilon. Les habitants des autres quartiers, en particulier ceux du Ban de Cour, devaient se contenter de leurs puits, citernes et autres « botasses ».

fallut faire face aux plaintes des habitants des quartiers du Bon Puits et de Courtisane : « On sort les eaux d'un quartier placé au centre du village pour les conduire dans un autre pour favoriser certaines individualités ... ». La municipalité calma les esprits en forant un nouveau puits dans le quartier de Courtisane, profond de 18,60 m, au lieu-dit « Vers Pré ».



### LE BON PUIITS, LE LAVOIR ET LE GABEREAU

La source du Bon-Puits a une histoire plus complexe. Il semble qu'au moyen-âge, la source alimentait de manière épisodique un petit ruisseau qui s'écoulait au delà du village, dans la plaine, en direction du Suran. Mais bientôt il fallut capter son eau pour en faire une réserve exploitable, en creusant à l'emplacement même de cette source, un puits assez profond où l'on puisait l'eau à l'aide d'un seau et d'une simple chaîne sans treuil. Ce puits s'appelait « Barbouillon » ou « Bourbouillon ». Le surplus de l'eau (quand il y en avait un) s'écoulait « dans une grande botasse désignée sous le nom de Gabereau » (1874), qui, comme maintenant, se perdait dans le pré voisin. Tout près de ce puits une seconde petite source alimentait directement un lavoir édifié dans les années 1850, celui-là même dont les abords viennent d'être réaménagés. Mais on s'aperçut rapidement que ce lavoir était peu utilisable : le débit de la source était trop faible, surtout en été et l'eau croupissait au point que les lavandières étaient obligées de rincer leur linge en puisant de l'eau dans le puits mitoyen.

### LA FONTAINE DU BAN DE COUR ET LE DEUXIEME LAVOIR

L'eau du Bon Puits était difficile à utiliser et le lavoir, mal alimenté, se montrait peu utile. La commune décida alors, en 1874, en profitant de la pente naturelle du terrain, de conduire l'eau de la source du Bon-Puits sur la place du Ban de Cour pour y placer la fontaine-abreuvoir qui manquait dans ce quartier. L'eau était stockée dans une citerne d'où une pompe à bras la faisait monter, le surplus coulant en permanence dans l'abreuvoir avant d'alimenter un nouveau lavoir construit en aval en 1880, par l'architecte Rochet et l'entrepreneur Palabo. Ce projet se réalisa non sans peine car il

### ENFIN L'EAU COURANTE !

La fontaine du Ban de Cour (démontée il y a quelques années) rendait de grands services et permettait d'utiliser au maximum de ses possibilités l'eau des sources du Bon-Puits. Elle complétait aussi de manière satisfaisante le petit réseau de 1904 alimenté par la source du Plotri. Mais au fil des années, le besoin de disposer de l'eau dans chaque quartier, sinon dans chaque maison se fit sentir. Au début des années 1930, le village comprenait alors 262 habitants, 350 têtes de gros bétail et 200 de petit bétail : autant de soifs à étancher... Le problème fut définitivement résolu avec l'arrivée de l'eau de la grotte de Corveissiat en 1934. Le projet fut estimé à 699 320 francs ("anciens francs") dont 140 000 directement à la charge de la commune, le reste représentant la part de la commune dans le syndicat intercommunal de Cize, Romanèche, Hautecourt, Villereversure, Bohas, Meyriat et Rignat. L'ancien réservoir de 1904 était largement suffisant pour recevoir les 11,40 litres par seconde attribués par le syndicat. En ces temps heureux (?) : pas de compteurs à placer, ni de relevés coûteux à effectuer, ni de savants calculs de taxes en tous genres : l'eau était payée forfaitairement quelle que fût la consommation. Il en était désormais de l'eau comme du vin : il suffisait d'avoir un robinet ...





## LES ASSOCIATIONS DE BOHAS - MEYRIAT - RIGNAT

ASSOCIATION	NOM	ADRESSE	LIEU-DIT	TELEPHONE
AVAS	MR BALADASSO HUGUES	ROUTE DE BOURG	BOHAS	04 74 25 81 44/ 09 63 54 63 35
CLUB TAROT	MR ANDRE JEAN-PAUL	158 RUE DES TEPPEES	BOHAS	04 74 51 83 03
CONFETTIS ET BARBE BLANCHE	MME ROTH EVELYNE	64 CHEMIN DU MOLLARD	MEYRIAT	09 77 540 540
CLUB RENCONTRES ET LOISIRS	MR DARMEDRU BERNARD	74 QUARTIER DU MOULIN	BOHAS	04 74 51 80 24
ASSOCIATION DES JEUNES MEYRIAT	MR BOLLARD OLIVIER	620 RUE DES DEUX FOURS	CHARINAZ LE BAS	04 74 51 87 84
ASSOCIATION DES SENTIERS	MR LIMON BERNARD	290 LE CHEMIN NEUF	RIGNAT	04 74 51 86 70/ 09 71 39 66 83
AMICALE CUTURELLE DE RIGNAT	MR AUFRANC JEROME	21 LE GABROT	RIGNAT	04 74 51 87 49
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	MR CALVET BERNARD	1091 RUE DU MONT CHARVEY	CHILOUP	04 74 51 84 68
SOCIETE DE CHASSE DE BOHAS	MR MOREL DANIEL	320 RUE DE LA CROIX ROUSSE	LE NOYER	04 74 51 82 57
SOCIETE DE CHASSE DE MEYRIAT	MR DARMEDRU RENE	205 ROUTE DU SURAN	MEYRIAT	
AMICALE DE CHASSE DE RIGNAT	MR SOURD MAURICE	75 ROUTE DE BOHAS	RIGNAT	04 74 51 82 92
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES EXPLOITANTS DE RIGNAT (CHASSE)	MR GRASSET NICOLAS	99 LES FLECHONNIERES	RIGNAT	04 74 51 16 70
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	MME NEVEU ANNE MARIE	530 ROUTE DU SURAN	MOINANS	04 74 51 85 36
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	MME MILLET FRANCOISE		SIMANDRE SUR SURAN	04 74 30 68 81
RES. SCOLAIRE LE FESTIN DES COLLONGES	MME GUILLOT NATHALIE		HAUTECOURT-ROMANECHÉ	04 74 51 86 61 (CANTINE)
SOU DES ECOLES	MR BERGERY FRANCK		HAUTECOURT-ROMANECHÉ	
COMITE DES FETES	MME DUBOURGET DANIELE	237 ROUTE DE BOURG	BOHAS	04 74 51 86 11







## ACTIVITES DU CCAS EN 2011

Le repas des Aînés a eu lieu à Meyriat, le 8 octobre 2011, animé par Mme BERNARD de Moinans avec des "Contes de Michèle", ceux qui n'ont pu participer au repas se sont vu remettre une composition florale ou une bouteille.

Le 9 septembre, présentation des activités de la Banque Alimentaire qui propose au CCAS de collaborer pour des actions communes vers des familles en difficulté.

### ACTIONS VERS LES JEUNES

Une première étape sur le site de La Chaise, le **29/04, initiation à l'escalade** pour 12 jeunes de la commune et en 2<sup>ème</sup> étape la poursuite de l'aménagement du site.

Le **18/06 des dictionnaires ont été remis aux futurs collégiens.**

### ACTIONS INTER-CCAS

(Hautecourt, Cize, Villereversure)

Pour 40 jeunes, une initiation s'est déroulée, sur le parcours "**Accrobranche de Romanèche géré par la GEK**, une sortie VTT sur les bords de l'Ain est en projet pour 2012.

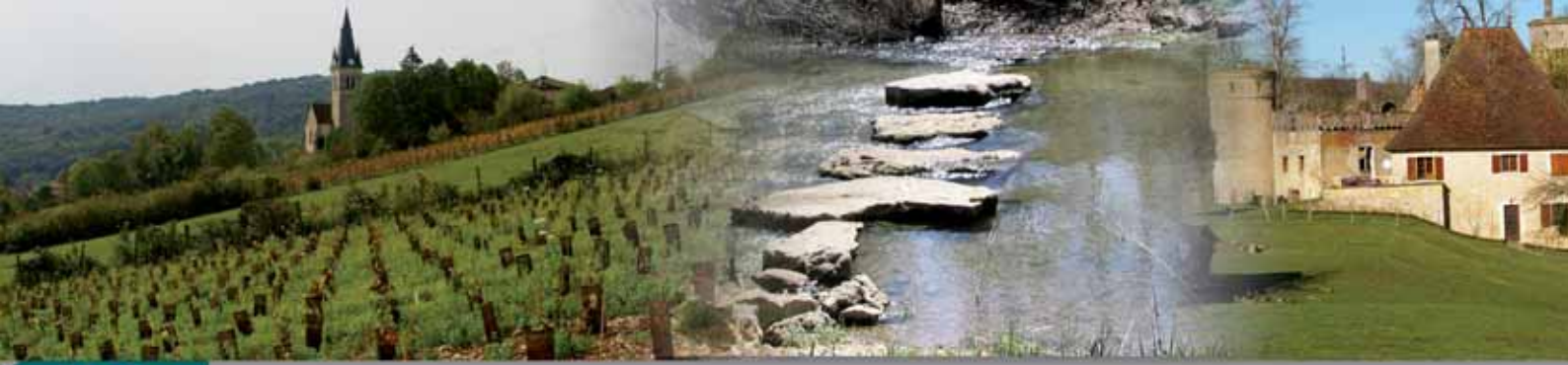
Pour les aînés, une réunion sur la **gestion du stress a été organisée avec le CLIC le 04/11.**

Le transport des aînés organisé par taxi est proposé sur les communes de Cize, Villereversure, Hautecourt et Bohas Meyriat Rignat.

Toutes ces actions n'ont pu être réalisées que grâce au dévouement de tous les bénévoles du CCAS.







## LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE SE DEPLACE A BOHAS



Couvrir les livres, une des nombreuses tâches assurée régulièrement par les bénévoles.

Au premier trimestre 2012, la bibliothèque municipale s'est déplacée à Bohas, dans l'ancienne classe, à côté de la salle polyvalente.

La bibliothèque avait fait ses premiers pas dans les locaux de l'ancienne mairie-école de Rignat. De bons souvenirs sont attachés à cette période. C'était l'époque où Claudette Syre et Georges Darmedru devaient allumer l'antique poêle à bois avant chaque permanence. Avec l'installation d'un chauffage central, Odile Cattin s'est chargée de cette tâche. Malheureusement située à l'étage, la bibliothèque était difficile d'accès, notamment pour les anciens et les personnes handicapées.

La nouvelle bibliothèque a reçu une aide conséquente de la Bibliothèque Centrale de prêt, financée par le Conseil général, pour l'équipement mobilier. La commune, pour sa part, outre la mise à disposition et réfection des locaux, fournira un nouvel équipement informatique qui facilitera la gestion du fonds documentaire et les prêts.

Les livres et documents mis à disposition proviennent à la fois du fonds propre de la bibliothèque subventionnée par la municipalité et de la Bibliothèque centrale de prêt. Une navette mensuelle permet d'approvisionner des livres à la demande des abonnés.

L'équipe en place salue la mémoire de Jean-Paul Vermorel qui s'était investi activement dans le fonctionnement de la bibliothèque.

## COMITE DES FETES DE BOHAS

Après 6 années de sommeil, une poignée de bénévoles a relancé la FÊTE d'ETE du COMITE des FETES de BOHAS.

Nous n'avons pas été récompensés par la météo, mais la population a répondu présent, ce qui nous incite à reconstituer un bureau et renouveler la fête en 2012, fête prévue pour le samedi 21 juillet 2012.







# ASSOCIATION DES SENTIERS

## BOHAS - MEYRIAT - RIGNAT



La traversée du gué des Feuilles à Simandre lors de la journée pédestre du 25 septembre dernier.

Notre association, regroupe une cinquantaine d'adhérents et reste fidèle à ses objectifs : **maintenir une animation autour des sentiers pédestres de la commune.**

Ainsi chaque année, nous organisons la fête des Sentiers. Cette année 2011 a vu la sortie d'un topoguide tout en couleur qui décrit le Sentier des écureuils (balisé à neuf à cette occasion) et relate l'histoire et les anecdotes attachées à chaque lieu traversé. Les topoguides sont disponibles au prix de 2 euros auprès des membres du bureau.

Depuis mars 2011, nous remontons par étapes le cours de la rivière du Suran depuis sa confluence avec la rivière d'Ain jusqu'à sa source à Loisia et Cressia dans le Jura. Le 20 novembre, nous avons rejoint Germagnat à Gigny.

Pour 2012, l'association poursuit ses projets :

- les bénévoles réfléchissent à la forme que prendra la fête des Sentiers de juin 2012 ;
- la poursuite de l'entretien des sentiers de la commune;
- l'organisation de journées pédestres dans et hors de la commune.

L'association accueille tout le monde, jeunes et moins jeunes. Nous manquons de bras pour entretenir les sentiers. De nouvelles activités peuvent voir le jour, en direction des seniors, des enfants, suivant la demande.

Président : Bernard Limon ; secrétaire : André Neveu ; trésorière : Cathy Bollard ; membres du Conseil d'administration : Henri Bouilloux, André Danton, Bruno Forget, Paul Joly, André Noc, Jean-Michel Seyve.

### calendrier

## des activités

**Vendredi 3 février 2012** : Conseil d'administration

**Samedi 3 mars 2012** : Après-midi entretien des sentiers (14h à Moinans)

**Vendredi 23 mars 2012** : Assemblée générale à Bohas à 20h30, salle polyvalente

**Dimanche 25 mars 2012** : 4<sup>e</sup> étape de la remontée du Suran : Gigny - Cressia.

**Vendredi 13 avril 2012** : 1<sup>re</sup> préparation de la fête des sentiers du 3 juin

**Vendredi 11 mai 2012** : 2<sup>e</sup> préparation de la fête des sentiers

**Samedi 12 mai 2012** : Chantier d'entretien des sentiers (14h à Moinans)

**Dimanche 3 juin 2012** : Fête annuelle des Sentiers

**Dimanche 30 septembre 2012** : 5<sup>e</sup> étape : retour par la vallée de la Valouse dans le Jura

**Samedi 13 octobre 2012** : Chantier d'entretien des sentiers (14 h à Moinans)

**Vendredi 16 novembre 2012** : Conseil d'administration

**Vendredi 18 novembre 2012** : 5<sup>e</sup> étape : retour par la vallée de la Valouse dans le Jura





## ASSOCIATION DES JEUNES

Des jeunes et de moins jeunes...  
qui s'investissent pour le premier feu  
d'artifice de juillet.  
Une fête toujours réussie qui attire  
un public nombreux dans une ambiance  
chaleureuse.



## CLUB DES RETRAITÉS RENCONTRE ET LOISIRS



Réunion tous les jeudis après midi de 14 h à 18 h de septembre à avril. Seulement le premier jeudi du mois, pour la période de mai à juillet ; vacances en août. Lieu des réunions à déterminer selon avancement des travaux en cours à Bohas.

Le nombre d'adhérents, entre 55 et 60 pendant de longues années, chute actuellement à 45 et ceci malgré l'apport appréciable de membres extérieur, en particulier de Bourg-en-Bresse.

Après 23 ans d'existence il est fait appel aux nouvelles générations de retraités pour reprendre, ou non, les engagements auprès des plus âgés qui doivent avoir leur place active dans la société et plus particulièrement dans la vie du village. Ne les oublions pas.

Le jeudi 7 juillet, avait lieu une croisière sur le Chambod, suivie d'un repas champêtre à la guinguette de Merpuis, par temps idéal réunissait 57 personnes, dont 17 amis du club voisin de Simandre.

En retour une quarantaine de personnes, dont plusieurs de notre club, se retrouvaient au casino de Lons le Saunier le 22 septembre.

Notre assemblée générale est prévue le 24 novembre et plusieurs rencontres entre clubs restent à programmer.





# CONFETTIS ET BARBE BLANCHE



## MEMBRE DE L'ASSOCIATION

- Mme Roth Evelyne :  
Présidente (0977 540 540)
- Mme Péronnard Magali: Secrétaire
- Mme Piroux Gordana : Trésorière
- Mme Forget Nadia
- Mme Follet-Trosset Sandrine
- Melle Syre Christine
- Mme Geoffray Sophie
- Mr Darmedru Georges

### ACTIVITES EN 2010

#### Noël le 04 décembre 2010

Une fois de plus les enfants étaient au rendez-vous pour un grand moment de plaisir. "Pas de renne pour le père Noël" écrit et interprété par Les contes de la Mouflette a été un spectacle qui a bien plu aux petits et aux grands. Un grand merci à la Mouflette pour ce voyage imaginaire.

### L'ANNEE 2011

#### Carnaval 2011

De la percussion à Gogo avec la Batucada, ambiance assurée. Le bonhomme hiver comme tous les ans à bien voulu flamber de toute sa hauteur. Le temps médiocre n'a pas empêché les enfants de venir nombreux et déguisés.

#### Land art du 18 juin 2011

Cette année encore nous sommes allés sur une portion des chemins empruntés par les randonneurs de l'association "Les amis des sentiers de Bohas Meyriat Rignat".

Les enfants ont fait preuve d'imagination pour créer des œuvres d'arts éphémères avec des cailloux, des branches, de la mousse et des fleurs.

Le lendemain lors de la randonnée annuelle des "Amis des sentiers", les marcheurs ont pu admirer les diverses créations.

#### Noël 2011

L'artiste Frédéric Gateau a assuré le spectacle avec diverses chansons que les enfants ont pu reprendre en cœur. Le père Noël est passé pour la plus grande joie des petits. Traditionnellement la bûche a comblé les gourmands.

Pour connaître les lieux, les horaires, la date des réunions préparatoires...

## Le mot de la Présidente

Nous sommes une équipe réduite de bénévoles qui proposons aux enfants de la commune trois activités dans l'année : Le Carnaval, le Land art et le spectacle pour Noël.

La somme de travail n'est pas énorme mais nous déplorons d'être si peu.

Nous désirerions que d'autres parents s'investissent quelques heures par an pour nous aider à organiser les manifestations. Nous avons aussi besoin d'idées nouvelles afin de pouvoir varier les thèmes des manifestations. Cette année 2011, nous étions un peu à cours d'inspiration. Malgré tout pour l'année 2012 nous avons trouvé de quoi assurer le plaisir des enfants.

Venez nombreux à l'assemblée générale du 27 janvier 2012, qui se déroulera, comme d'habitude, dans la convivialité et en toute simplicité. Vos enfants vous en remercient à l'avance.

Merci

Evelyne Roth  
Tél : 0977 540 540

## calendrier Manifestations 2012

- Le vendredi 27 janvier 2012 à 20 h 30 : Assemblée générale à Meyriat.
- Le dimanche 11 mars 2012 l'après midi, à Bohas : Carnaval.
- Un samedi de juin à déterminer : Land art
- Le dimanche 02 ou 09 décembre 2012 : Arbre de Noël à Bohas





# A.V.A.S

## ASSOCIATION VALLEE AIN-SURAN

*Le Bureau*

Pierre Ruffin, Nadine Roux, Laurent Roux, Hugues Baldasso, Marie-Louise Savey, Denis Lavedere, Roger Jacquet...



L'année 2011 a été riche en événements avec dès le 27 février la course d'ouverture pour le cyclisme sur route dans l'Ain : le tour des 3 villages : Bohas-Rignat-Meyriat ; course nationale qui a vu les deux premiers coureurs de sa première édition rejoindre des équipes professionnelles.

Avec son arrivée à Meyriat mais par un temps hivernal nous avons eu la chance de voir notre représentant local Yoann Michaud de Nantua finir 2<sup>ème</sup>, ainsi être sélectionné dans l'équipe de France espoir pour le Tour de l'Ain professionnel.

Nous avons aussi participé à l'organisation du mythique Tour de l'Ain cycliste professionnel, la route du Progrès qui a eu lieu cette année du 9 au 13 août : épreuve chère à Guillaume "notre Cigalon", qui maintenant le suit dans "son" véhicule car ses collègues emmènent sa photo préférée (au milieu des vaches) avec eux.

Le 25 septembre notre Suranaise VTT "la Patrick ECUER" reprenait ses quartiers d'automne après avoir durant 3 ans servi de final au Tour de l'Ain VTT. Ses parcours habituels servaient de décor à cette manifestation maintenant reconnue dans notre Revermont.

Cette année, nous avons offert de nouveaux parcours : 55 kms pour les chevronnés, un autre de 28 kms pour les adeptes de distances plus courtes mais tout aussi exigeantes ; Parcours commun le long du Suran jusqu'à Poncin via Fromente et là, les 55 kms traversent la rivière d'Ain pour monter à Challes-la-Montagne, redescendre sur Serrières-sur-Ain, regagner Romanèche, Cize, Grand-Corent pour basculer sur Villereversure et finir à Bohas ; et pour le 28 kms à Poncin, à gauche, monter le long de la rivière d'Ain sur les hauteurs de Chambod, puis Hautecourt pour finir à Bohas en prenant le parcours des Sentiers via Champ-Gadot. Des parcours au final rigoureux, mais au paysage merveilleux que sait nous offrir notre Revermont.

Pour les enfants et les familles nous avons proposé un parcours beaucoup plus simple du côté de Gravelles pour revenir par Rignat : 18 kms pour la Familiale et 7 pour les Gones.

Heureusement cette année le soleil nous accompagnait et le parcours, l'ambiance, le repas champêtre à Bohas illuminaient les visages radieux d'une fête réussie et partagée par quelques 450 courageux participants,

toutes distances confondues, qui s'étaient élancés sur les magnifiques chemins touristiques de notre splendide Revermont.

Nous avons terminé notre saison en réorganisant le Gentleman rétro (avec d'anciens vélos ou maillots) le 23 octobre sur le parcours des 3 villages mais dans le sens Bohas-Meyriat-Rignat, à faire 1 ou 2 fois suivant les possibilités de chacun. Et cette année nous eûmes la joie et l'honneur d'accueillir deux Anciens Champions des années 60 : Jean Dumont qui gagna une étape sur le Tour de France 1968 à Dinan et Francis Rigon qui sans un "tête à queue" aurait fait un grand Tour en 1969 : Tous les deux avait remis le maillot de l'époque ; Peugeot pour Jean et Frimatic pour Francis et le maillot de Tom Simpson pour le petit-fils de Jean Dumont ; un 3<sup>ème</sup> champion répondait présent avec son maillot et vélo d'époque : Gitane flamant neuf.

Merci à eux et tous les participants à cette épreuve qui ne demande qu'à grandir. Nous avons honoré les tenues mythiques d'époque en ressortant les anciens maillots et/ou même les anciens vélos. Belle journée ensoleillée pour la dernière course sur route de l'Ain .

Et le 20 novembre nous aidons nos amis de Romanèche à la réalisation de leur Cyclo-cross.

Voilà une année bien remplie qui se termine et déjà nous nous projetons vers 2012 en ayant la même envie de bien faire connaître notre belle vallée Ain-Suran dans le Revermont.

Pour 2012, fin septembre, nous allons pour la 22<sup>ème</sup> Suranaise affiner ces nouveaux parcours afin de faire découvrir dans des conditions dignes nos merveilleux sentiers qu'aiment à parcourir nos VTTistes.

Mi-mars la course d'ouverture sur route jumelée cette année avec la Transversale de l'Ain, toujours sur le parcours des 3 villages, avec l'espoir d'avoir meilleure journée.

Toujours le Tour de l'Ain professionnels du 7 au 11 août et finir par le gentleman historique en caressant l'espoir d'avoir encore des vedettes au passé chargé de gloire et d'anecdotes.

Un grand Merci à nos Élus, Sponsors, Partenaires et Bénévoles, sans oublier le public ami : sans Eux rien ne serait possible. MERCI !





## Les services de l'ADMR améliorent votre quotidien !

DES DEUX VALLEES

- Avec une quarantaine de salariés et plus de 200 heures de bénévolat par mois.
- Quelle que soit votre situation l'ADMR des deux vallées met à votre disposition le service qu'il vous faut !



Livraison de repas  
& Téléassistance



Aide aux personnes  
âgées, malades,  
handicapées



Aide aux familles,  
aide aux devoirs



Soins infirmiers  
à domicile SIAD

N'oubliez pas notre soirée de solidarité et de convivialité le samedi 17 novembre 2012  
Tartiflette et soirée dansante suivie le dimanche d'une Tartiflette portée à domicile

## Contactez-nous

### ADMR des Deux Vallées

- 95, place du monument
- 01250 VILLEREVERSURE

### OUVERTURE AU PUBLIC

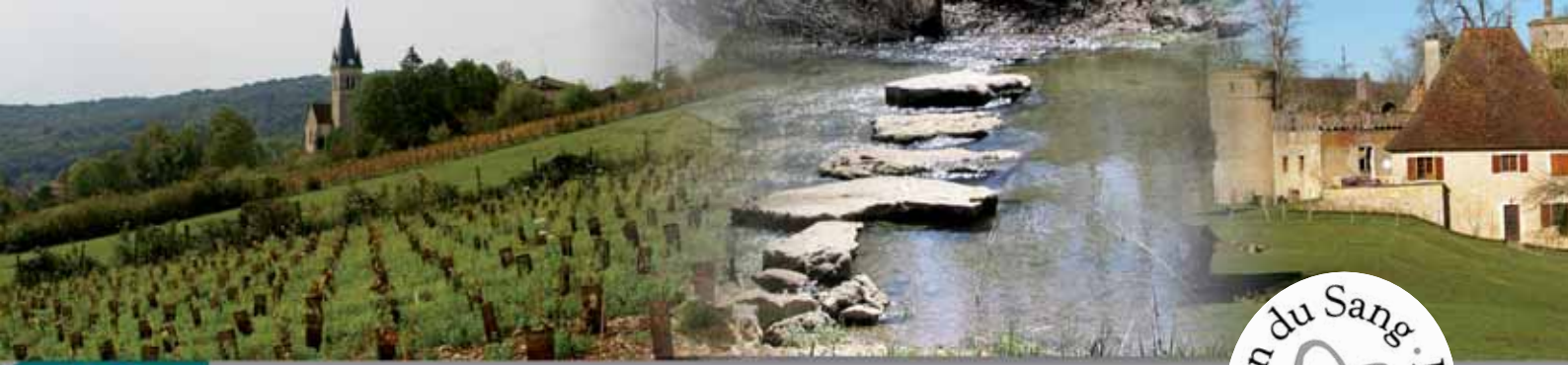
Les mardi et vendredi de 9 h à 12 h

- Secrétariat : Véronique PHILIBERT – Présidente : Mauricette MARTINEZ
- Tél / fax : 04 74 51 86 77
- Permanence téléphonique les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- E-mail : deux-vallées.admr@orange.fr

L'association est intervenue en 2010  
auprès de 325 familles ou personnes

2010	Familles et garde à domicile	Personnes âgées et handicapées		Mandataires	Portage de repas	Télé-assistance
	Heures	Nombre	Heures	Heures	Quantité	Mois de location
Activité du secteur des Deux Vallées	2 503	325	27 384	1 796	8 134	346
Activité sur la commune de BOHAS MEYRIAT RIGNAT	78	48	2 934	270	1 160	54





## AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE LA VALLEE DU SURAN

Créée, il y a un an, l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de la Vallée du Suran peut se féliciter de son initiative.

Avec 42 donateurs à Simandre sur Suran le 2 février, 36 à Villereversure le 18 mai et 53 à Hautecourt le 1er septembre, les collectes de sang 2011 auront été plus que satisfaisantes.

L'Amicale assure aussi une mission d'information. Ainsi le 27 juin, les écoliers de Chavannes, Hautecourt, Simandre et Villereversure ont écouté des bénévoles, leur expliquer le fonctionnement du corps humain, du système sanguin et l'importance de donner son sang, tout en répondant à leurs nombreuses questions.

Durant toute l'année, afin de sensibiliser les nouveaux "majeurs", une carte d'anniversaire leur a été adressée, en leur indiquant les dates des collectes.

Le 1<sup>er</sup> octobre à Simandre sur Suran, une soirée dansante, animée par Jo GARLET a permis à 150 personnes de connaître l'Amicale et de déguster le couscous préparé par le restaurant TISSOT.

Vous pouvez dès aujourd'hui, réserver un peu de votre temps pour les prochaines collectes programmées comme suit :

- Le vendredi 20 janvier 2012 à Simandre de 16 h 00 à 19 h 00
- Le vendredi 4 mai 2012 à Villereversure de 16 h 00 à 19 h 00
- Le mardi 4 septembre 2012 à Hautecourt de 16 h 00 à 19 h 00

Si vous souhaitez des renseignements ou adhérer à notre Amicale, n'hésitez pas à nous contacter.

D'avance merci, pour votre générosité et votre soutien.



**DE 18 A 66 ANS**  
**Un Acte volontaire,**  
**Anonyme, Bénévole**

### Le Bureau

**Président :** Françoise MILLET  
**Vice-Président :** Denis VOURLAT- Raphaëlle MARECHAL- Suzanne PICHON  
**Secrétaire :** Laurence PECHOUX  
**Vice-Secrétaire :** Monique DARMEDRU  
**Trésorier :** Chantal BOLOMIER  
**Vice-Trésorier :** Jacques DARMEDRU

## CERCLE DE TAROT DE LA VALLIERE



La 1<sup>ère</sup> séance de la saison 2011/2012 a rendu un hommage à notre compagnon disparu trop tôt Jean-Paul Vermorel que l'on surnommait JPV. Il était à l'origine de ce petit cercle d'amis qui se réunit une fois par mois en hiver ou la convivialité prime sur la science du jeu.

Jean-Paul nous te saluons, tu seras toujours présent dans nos pensées. La saison 2010/2011 a vu le champion de Bohas, Gilles Mougin, remporter le challenge du Conseil général. Le Cercle de Tarot de la Vallière poursuit son chemin grâce à la présence d'une quinzaine de joueurs qui assistent à la majorité des séances mensuelles. Nous vous invitons à nous rejoindre pour participer en toute simplicité à ce jeu de l'esprit. Soirées agréables de détente vous attendent où votre chance et votre adresse à jeter les cartes droites vous permettront de progresser dans ce jeu ludique.

Nous remercions les chasseurs de Bohas qui pour cause de réparations de la salle de Bohas nous ont prêté gracieusement leur cabane de chasse pour la journée barbecue du 5 juillet.

Un classement est établi chaque soirée et en fin de saison le cumul désigne le champion de l'année

Comme les années précédentes c'est le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> samedi de Juillet que le champion de la saison recevra le challenge 2011/2012 à l'occasion du barbecue réunissant les joueurs ainsi que leurs invités..

Cette année, suivant la demande des après midi ou soirées seront mises en place pour permettre à celles ou ceux qui le désirent, d'apprendre ou réapprendre ce jeu de cartes.

**Contacteur André JP - Tel. 04 74 51 83 03**  
**ou @ jpandrebohas@aliceadsl.fr**





# CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU SURAN



Le Centre d'Incendie et de Secours du Suran, va entamer sa cinquième année d'existence. Toujours installé à Bohas dans les anciens locaux du CPI, l'ensemble du personnel souhaite que le projet "nouvelle caserne" avance. La première étape qui consiste à mettre un terrain à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain n'est toujours pas réalisé. Avec 5 nouvelles recrues en 2011, ce sont 29 Sapeurs-Pompiers qui se partagent ces locaux conçus pour une quinzaine de personnes. Le VSAV (ambulance) est lui aussi stationné dans ce local, les autres véhicules sont remisés dans le hangar de l'autre côté de la route. Ce qui ne simplifie pas les départs dans les délais et occasionne de l'insécurité.

Malgré ces difficultés, le Centre recrute, devenez actif dans l'organisation des secours, relevez le défi, contactez le Chef de Centre au 06 76 09 33 39.

L'activité 2011 est en légère augmentation par rapport à 2010. Les Sapeurs Pompiers du SURAN interviennent en moyenne 4 à 5 fois par semaine. La majorité de ces missions (environ 80 %) sont du secours à personne, 10 % de l'incendie et le reste en opérations diverses. Les interventions se situent pour 25 % à Villereversure, 18 % à Hautecourt, 13 % à Bohas-Meyriat-Rignat, 10 % à Simandre sur Suran et le reste sur les communes voisines.

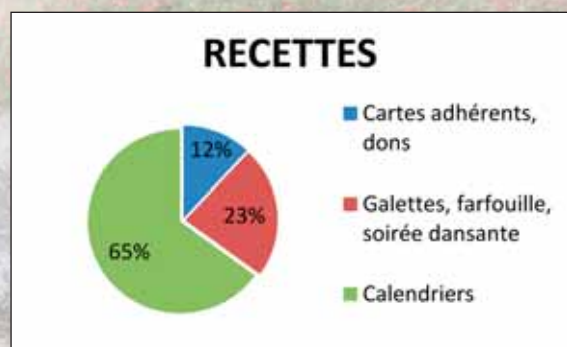
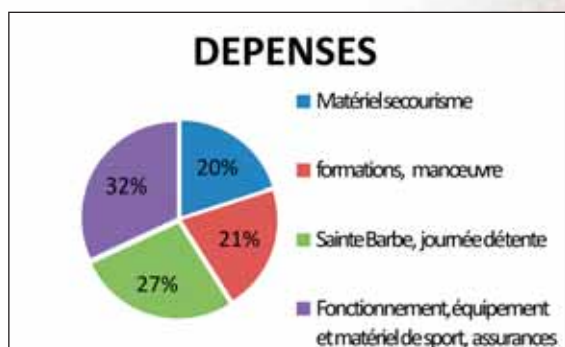
Un véhicule neuf est venu remplacer le Fourgon Pompe Tonne. Ce CCR (Camion Citerne Rural) permet au Sapeurs Pompiers du Suran d'intervenir efficacement et en toute sécurité en tous lieux grâce à un équipement moderne sur un châssis 4 x 4.

Le Chef de Centre René GUILLOT

# AMICALE CIS SURAN

Le rôle principal de l'amicale est le côté social apporté aux pompiers actifs et anciens pompiers mais il faut de l'argent. C'est pourquoi nous vous remercions du chaleureux accueil réservés aux pompiers lors de la présentation des calendriers. Ventilation des recettes et dépenses des années 2009 et 2010.

Le Président : Michel PARIS







## L'AMICALE CULTURELLE DE RIGNAT

Cette année 2011, la journée "marche" de l'Amicale Culturelle de RIGNAT s'est exportée vers le village de ROMANECHÉ (sur la commune d'HAUTECOURT ROMANECHÉ) où le départ a été donné.

Les marcheurs ont emprunté différents sentiers en direction du BELVEDERE longeant le rocher du « jarbonnet », pour rejoindre le village de CIZE et terminer l'ascension des chemins avec un retour au village de ROMANECHÉ.

A mi-parcours, à l'Amicale Culturelle, il existe une tradition : la pose "casse croûte". Hé oui ! tout effort mérite récompense. Cette année la tradition n'a pas failli. Elle s'est accomplie avec un petit bonus, une magnifique vue plongeante sur la rivière d'AIN.

La "Fête d'Eté" de l'Amicale Culturelle de RIGNAT, sur le site des 3 amicales de RIGNAT, c'est aussi une tradition.

Dès le début d'après-midi, les passionnés de pétanque participent au concours : ils s'affrontent par doublettes. Certaines parties sont très engagées, s'effectuant point par point, d'autres plus rapides car très vite l'adversaire atteint les 13 points qui permettent la "gagne". Le concours se poursuit ainsi jusqu'à la finale où les deux meilleures doublettes s'opposent pour déterminer le vainqueur.

Chaque année, avant d'apprécier le repas champêtre, un rendez-vous exceptionnel a lieu pour nos amis les "bêtes à cornes". Douze excellents "escargots de courses" se disputent la ligne d'arrivée et seulement les



trois premiers sont retenus "gagnants". Il est alors possible de faire des pronostics et chacun s'amuse à encourager ses "escargots fétiches".

Dès la nuit tombée, un splendide "Feu de la St Jean" est allumé et annonce ainsi l'ouverture du bal, jusqu'au petit matin, pour clôturer la "Fête d'Eté".

La composition du bureau est la suivante :

- **Président** : Monsieur AUFRANC Jérôme,
- **Trésorier** : Monsieur PERRIN Pascal,
- **Secrétaire** : Mademoiselle DANJEAN Maryline
- **Membres** : Mesdames COCHET Françoise, GOUTTEBROZE Odile, Messieurs DAUBOURG Bertrand et NALLET Yoann.

### calendrier Manifestations 2012

- **Assemblée générale** : vendredi 6 janvier (à la salle des 3 amicales de RIGNAT)
- **Sortie ski** : dimanche 12 février
- **Soirée crêpes** : samedi 31 mars (à la salle des 3 amicales de RIGNAT)
- **Marche** : 29 avril (itinéraire à préciser)
- **Corvée nettoyage de la salle des 3 amicales de RIGNAT** : 12 mai
- **Voyage** : en juin ou en décembre selon la destination
- **Fête d'été** : 23 juin (à la salle des 3 amicales de RIGNAT)
- **Méchoui des amis** : 29 juillet (à la salle des 3 amicales de RIGNAT)
- **Concours de «coince»** : 24 novembre (à la salle des 3 amicales de RIGNAT)







## AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS



Bien que ne possédant que peu de membres, notre amicale a le mérite d'exister. Le début de l'année a commencé par la matinée civier, le vendredi 12 mars. Grâce au travail et au dévouement des spécialistes, 140 barquettes ont été réalisées. Notre civier a été apprécié par les consommateurs, ce qui nous incite à renouveler sa fabrication en 2012.

Le 28 octobre, l'amicale se réunissait à la cabane autour d'une délicieuse paëlla, soigneusement préparée par les épouses.

### calendrier

11 novembre : dépôt de gerbe

23 novembre : concours de belote coincée à 20 h  
précédé d'un repas campagnard à 18 h.



## SOCIETES DE CHASSE

### JOURNEE DE CHASSE A RIGNAT

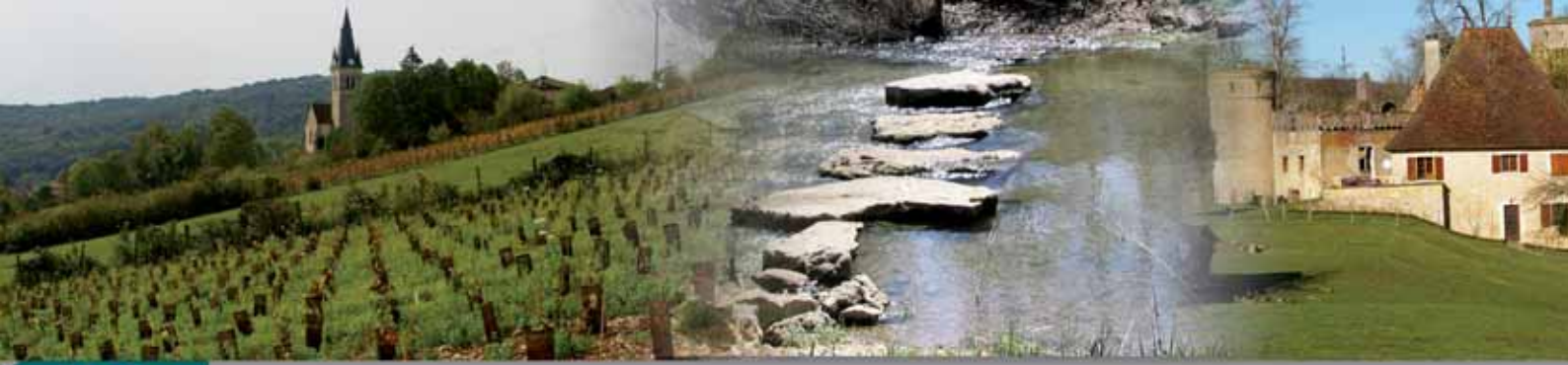
Samedi matin 22 octobre, c'est l'Amicale Chasse de Rignat qui organisait sa journée chevreuil, comme le veut la tradition, c'est Maurice Sourd, le Président qui après avoir accueilli les invités et en particulier la Société de Chasse de Bohas, désignait les chefs de lignes, pour placer aux postes les chasseurs invités et rappelait les consignes de sécurité. A 12 h 30 les coups de cornes réglementaires annonçaient la fin de la battue parfaitement réussie, le quota de quatre prélèvements ayant été réalisé avec 3 mâles et une femelle. De retour à la cabane de chasse de Rignat, une excellente choucroute attendait tous les chasseurs, ravis de cette magnifique journée.

### JOURNEE DE CHASSE A BOHAS

Samedi matin 15 octobre la presque totalité des Chasseurs de la Société de Chasse de Bohas, ainsi que les chasseurs de l'Amicale Chasse de Rignat et quelques invités, étaient réunis pour une battue aux chevreuils sur le territoire de chasse de Bohas. Dès le début de la battue, très vite les chiens levèrent le gibier, identifié avant d'être tiré, la sélection fut parfaite, quatre jolis mâles et une femelle étaient prélevés. De retour à la cabane de chasse c'est Cédric Guy qui avec son cor de chasse rendait les honneurs au gibier. L'après midi comme il se doit, se terminait autour d'une bonne table. Avec comme entrée un délice de quenelles de brochet, aux écrevisses pêchées par Jeannot et préparées par Hélène. Petit rappel vente de boudin de la société le samedi 4 Février 2012.







# A L'ECOLE DE BOHAS...

Bohas Meyriat Rignat

## UNE ANNEE POUR DECOUVRIR L'AUTRE SI PROCHE ET SI LOIN A LA FOIS...

L'année scolaire 2010/2011 a permis aux élèves de l'école de de Bohas de correspondre avec les élèves de l'école Louis Parant de Bourg en Bresse. Année riche en échanges écrits et en rencontres avec la découverte et l'étude du milieu rural (la campagne et le village de Bohas, la ferme de Perroi) puis du milieu urbain (visite du monastère de Brou et du quartier du Pont des Chèvres, découverte de la ville de Lyon côté « quartiers anciens »).

■ visiter la basilique. Elle est à coté de la "tour Eiffel de Lyon", elle est faite en pierre blanche et est très haute. Elle est très jolie et très décorée, il y a des anges et des fleurs sur la façade. Sur le toit, on voit un dragon avec un ange. A l'intérieur, il y a des piliers en pierre qui tiennent le toit, les piliers sont décorés ; il y a des oiseaux sculptés. Sur les murs et le sol, il y a des mosaïques. Il y a aussi des vitraux multicolores qui servent à laisser passer la lumière. Il faisait chaud à cause de toutes les bougies allumées. Nous avons vu le curé et des personnes qui priaient sur les bancs. On a vu aussi qu'il y avait une autre église en dessous de celle-ci qui était belle aussi mais moins haute et moins décorée.

Après mangé, on est allé se promener dans la ville. Une dame nous attendait devant la gare Saint Paul, elle nous a donné des photos de la ville (une tête de lion, une grosse porte avec des clous, une fontaine, la gare) et il fallait retrouver où elles étaient.

Ensuite, on a fait un jeu : il fallait trouver le nom des rues qui étaient autour de la place du Change et les replacer sur le plan. On est allé voir la Saône, on l'a traversé en prenant une passerelle puis le pont et après on a rejoint le car vers la cathédrale saint Jean.



### VISITE DE LA VILLE DE LYON

Lundi 31 janvier, on a pris le car pour aller à Lyon ; on a pris l'autoroute. Le car nous a arrêté à la basilique de Fourvière. De Fourvière, on a vu toute la ville de Lyon.

**Le matin, il y avait 4 ateliers :**

■ regarder le paysage et dire ce qu'on voit (le crayon, des immeubles, des voitures, la rivière, des ponts, des gens qui marchent, des grues, des lampadaires allumés, des églises, des cheminées et de la fumée, du brouillard, un drapeau,...) puis dire ce que l'on entend (les cloches de l'église, le moteur et le klaxon des voitures, des gens qui parlent, la sirène des pompiers...).

■ remettre des photographies à leur place sur le plan (un immeuble en forme de crayon, la cathédrale saint Jean, une antenne, la place Bellecour, l'opéra) ; nous nous sommes aidés avec les rivières. Par exemple, on a recherché où était l'opéra dans le paysage puis où il se trouvait sur le plan (avant la Saône, entre les deux rivières, après le fleuve Rhône).

■ retrouver avec des photographies les sculptures de la façade de la basilique.







## LE CENTRE DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne tous les jours d'école de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 heures. Les tarifs sont calculés en fonction du coefficient familial des familles.

Il est demandé aux parents de bien vouloir inscrire leurs enfants au préalable.

Les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école.

Un goûter est proposé aux enfants.

Un programme d'activités est mis en place par

l'équipe d'animation. Des temps forts sont proposés aux enfants.

L'accueil de Bohas fonctionne pendant toutes les vacances scolaires en accueillant les enfants de moins de 6 ans. C'est un lieu d'accueil privilégié pour les enfants.

Une salle de motricité, une salle pour le temps calme, ainsi qu'une bibliothèque sont à la disposition des enfants.

A chaque période de vacances, une passerelle est mise en place avec le Pôle Petite enfance de Ceyzériat ; c'est l'occasion de pouvoir échanger une journée d'animation agrémentée autour de grand jeux et de moments festifs.

C'est aussi une première approche de l'accueil de loisirs pour les plus grands du Pôle.

L'équipe d'animation est à votre écoute.

## RESTAURANT SCOLAIRE, LE FESTIN DES COLLONGES

Une association conviviale, des collectivités qui nous mettent à disposition une cuisine fonctionnelle, 3 personnes qui chaque matin mettent toute leur énergie à la préparation des repas, des fournisseurs de qualité le plus souvent possible locaux, voici l'ensemble des ingrédients nécessaires à la recette quotidienne du Festin des Collonges.

Parfois la commission menu propose une approche ludique des repas à l'occasion de menus à thème, semaine du goût ou repas de fêtes.

Chacun participe à l'éducation du goût des enfants par la qualité et la diversité des produits consommés.

Ainsi, grâce à toutes ces bonnes volontés, environ 200 repas sont confectionnés chaque jour pour la plus grande satisfaction des enfants.

Un grand merci à tous pour votre implication dans l'assiette de nos enfants !

L'association recrute de nouveaux bénévoles pour poursuivre ses actions alors n'hésitez pas à prendre contact !

Tél : 04 74 51 86 61

*Le Bureau*

Nathalie Guillot (présidente)  
Bertrand Gery (vice président)  
Viviane Pastor (trésorière)  
Carole Garnier (secrétaire)

Date à retenir :  
Assemblée générale  
le 28/09/2012

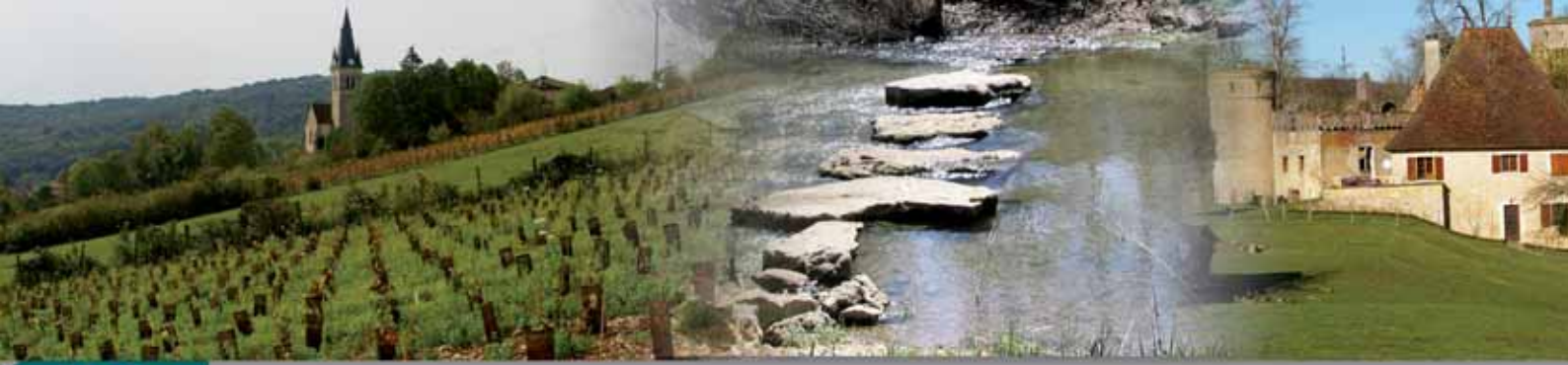


## LE SOU DES ECOLES

Après une année conclue par un bilan équilibré 2010/2011 et la réactualisation des statuts, le sou des écoles organisera le samedi 4 février le traditionnel repas costumé à la salle des fêtes de Hautecourt avec un plat qui avait ravi les chanceux participants de l'année dernière, le fameux sabodet aux pommes de terre confites. Ce sera l'occasion pour petits et grands de partager un moment convivial et gourmand. L'opération galettes prévue le samedi 5 mai subira sans doute quelques modifications avec des recettes innovantes et pourquoi-pas un plat en traiteur à emporter qui bien sûr sera cuit au feu de bois. Le samedi 23 ou 30 juin la kermesse avec repas champêtre se déroulera peut être à l'école d'Hautecourt pour la première fois de manière à créer l'alternance avec celle de Bohas, le but étant encore de se régaler et de s'amuser. La date de l'assemblée générale est fixée au 28 septembre et pour clôturer l'année, le père Noël est convoqué le mercredi 19 décembre à Cize voire à Grand-Corrent si les rennes ont bien mangé, à l'occasion de la promenade aux lampions, fromage fort, crêpes et vin chaud seront de mise. Toute l'équipe du sou remercie les gens qui font preuve d'engagement, même ponctuel, pour aider au financement des activités scolaires et péri-scolaires. Nous vous souhaitons une année formidable en espérant vous voir nombreux lors des manifestations.







## LES INFOS UTILES

**Le CLIC** Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique

Pour r pondre   toutes les questions que se posent les personnes de plus de 60 ans et leur entourage :

- les services   domicile
- les  tablissements d'h bergement
- les aides financi res
- les loisirs, etc.

*Le service est gratuit*

**CLIC DU BASSIN BURGIEEN**  
15 rue Gabriel Vicaire  
01000 BOURG EN BRESSE

ADRESSEZ-VOUS  

B n dicte Carr   
Flavie Flamant  
Virginie Sibelle

04 74 22 11 11

### OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secr tariat de Mairie est ouvert au Public le lundi Matin de 10 h 00   12 h 00, le Samedi Matin de 8 h 30   11 h 30 et permanence du Maire sur rendez-vous.  
T l. : 04.74.51.80.15 - Fax : 04.74.51.85.53  
[bohas.meyriat.rignat@cc-lavalliere.fr](mailto:bohas.meyriat.rignat@cc-lavalliere.fr)

### COORDONNEES UTILES

Communaut  de Communes "La Valli re"  
Place des Anciens Combattants  
01250 CEYZERIAT, t l. : 04 74 25 04 91 [contact@cc-lavalliere.fr](mailto:contact@cc-lavalliere.fr)  
Site de la Communaut  de Communes : [www.cc-lavalliere.fr](http://www.cc-lavalliere.fr)

### OUVERTURE DES DECHETERIES

**DECHETERIE DE SIMANDRE SUR SURAN**  
Lundi : de 14 h   17 h  
Mercredi : 14 h   18 h  
Samedi : 9 h   12 h et de 14 h   17 h

**DECHETERIE DE CEYZERIAT**  
Octobre   mars : lundi, mercredi, vendredi : 10 h 12 h / 14 h - 17 h - Jeudi : 10 h - 12 h - Samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h  
Avril   septembre : lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 19 h - Jeudi 9 h - 12 h

### UN DEFIBRILLATEUR A BOHAS

PROCHAINEMENT A MEYRIAT ET RIGNAT

**ARR T CARDIAQUE**

APPELER

MASSER

D FIBRILLER

**1 VIE = 3 GESTES**

[www.1vie3gestes.com](http://www.1vie3gestes.com)

F d ration Fran aise de Cardiologie

L'appareil install    Bohas a b n fici  d'une subvention de 50 % sur les cr dits de la r serve parlementaire de Mme Sylvie GOY-CHAVENT S natrice de l'AIN

### Un nouveau monde s'ouvre   vous

Acc dez au Tr s Haut D bit   MEYRIAT et RIGNAT

[www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr)

Testez votre  ligibilit 

Pr sentation par Patrick Chaize, Pr sident du Syndicat Intercommunal d' nergie et de e-communication de l'Ain.





## PRESSE

**LE PROGRES** : Mr CARRE Michel «Chemin du Dérontay» - Bohas.  
Tél. : 04 74 51 82 47 - michel.carre6@wanadoo.fr

**LA VOIX DE L'AIN** : Mr Jean-Paul ANDRE - Les Teppes - 01250 BOHAS-MEYRIAT RIGNAT - Tél. : 04 74 51 83 03  
e-mail : jpandrebohas@orange.fr

## LISTES DES DOCUMENTS CONSULTABLES EN MAIRIE

Liste des Assistantes Maternelles  
Arrêté sur le brûlage des déchets verts  
Liste des habilitations pour exercer des activités funéraires  
Guide des Consultations au centre hospitalier de Fleury

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes, garçons et filles de 16 ans doivent se présenter en mairie (muni de leur livret de famille) pour se faire recenser, Jusqu'à la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant le mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

## DIVAGATION DES ANIMAUX

La divagation des Animaux et des chiens en particulier est interdite. Aucun animal ne peut circuler sur la voie publique sans son maître et tenu en laisse. Merci de ne pas laisser divaguer votre chien sans surveillance.

## LIGNE DE BUS 122

**BOURG EN BRESSE/BOHAS/AMBERIEU EN BUGEY**

**Billet à l'unité : 2 € - Carnet de 10 tickets : 15 €**  
**Abonnement Mensuel : 35 €**

**Ambérieu → Bohas → Bourg-en-Bresse**

**Seulement le Mercredi :** Meyriat : 6 h 56  
Chatillonnet : 6 h 58  
Les Teppes : 6 h 59  
Bohas Centre : 7 h 01  
Bourg-en-Bresse (gare routière) : 7 h 28

**Lundi/ Mardi/Jeu/Vendredi :** Bohas Centre : 8 h 30  
Bourg-en-Bresse (gare routière) : 8 h 59

**Bourg-en-Bresse → Bohas → Ambérieu**

**Seulement le Mercredi :** Bourg-en-Bresse : 11 h 48  
Bohas centre : 12 h 16  
Les Teppes : 12 h 17  
Chatillonnet : 12 h 19  
Meyriat : 12 h 21  
Ambérieu : 13 h 07

**Lundi/ Mardi/Jeu/Vendredi :** Bourg-en-Bresse (gare routière) : 11 h 30  
Bohas centre : 11 h 58

## COORDONNEES UTILES

**Crèche Halte-garderie** : rue Jean Quatre 01250 CEYZERIAT 04 37 62 17 50  
**Centre Hospitalier de Fleury** : www.ch-bourg-en-bresse.fr 04 74 45 46 47  
**SERVICE-PUBLIC** : vos droits et vos démarches 3939 "Allo service public" ou www.service-public.fr  
**Gendarmerie Ceyzériat** : 04 74 30 00 10 - **Urgences 17**  
**Pompiers** : 18 - **SAMU** : 15  
**Lyonnais des Eaux** : Ceyzériat : 0810 479 479 : **Urgences** 0810 779 779  
**EDF** : Bourg-en-Bresse : 39 29  
**SERVICES DIVERS** : Cabinet d'Infirmières Ceyzériat : 04 74 30 08 78  
Cabinet d'Infirmières Villereversure : 04 74 30 63 82  
Infirmière Neuville sur Ain : 04 74 37 79 43  
Service de soins Infirmiers ADMR : 04 74 25 05 78  
Centre Anti-poison : 04 72 11 69 11

**Ecole Maternelle de Bohas** : 04 74 51 85 07

**Ecole Primaire d'Hautecourt** : 04 74 51 80 57

**Cantine de Bohas** : 04 74 51 86 61

**Centre de loisirs et garderie périscolaire** : Bohas 04 74 23 65 56

Villereversure 04 74 30 62 75 - Directeur 06 74 54 88 69

**Permanence de la bibliothèque** : le samedi matin à Rignat de 10 h à 11 h 30

**CLIC du Bassin Burgien** : Bourg-en-Bresse : 04 74 22 11 11

**Centre Médico-social du Revermont** : Meillonas : 04 74 47 13 00

**ADMR des deux Vallées** : 04 74 51 86 77

**CAUE (pour vos projets d'Urbanisme)** : 04 74 21 11 31

**Eglise catholique Villereversure** : 04 74 30 66 35 ou 06 73 31 78 30 ou 04 74 32 86 76

**Maison justice et Médiateur** : 04 74 14 01 40 - Conciliateur : Mairie de Ceyzériat 04 74 25 09 09

**ASSEDIC** : "3949" et site www.assedic.fr

**CAF de l'Ain** : par internet www.ain.caf.fr par téléphone 0 810 25 01 10

**CPAM** : Bourg-en-Bresse : 3646 + 01

## LE BRUIT

Le 12 septembre 2008, le Préfet de l'Ain, a pris un nouvel arrêté actualisant la réglementation sur tous les bruits du voisinage à l'exception de ceux provenant des infrastructures de transport et de distribution de l'énergie.

Il édicte dans son article 2 un principe général "aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme, dans un lieu public et privé, de jour comme de nuit". Chaque secteur d'activité est concerné par l'arrêté. Nous avons extrait les articles 13 et 14 qui concernent les propriétés privées :

**Article 13** : Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

**Article 14** : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que les appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Jours ouvrables** : entre 8 h et 12 h et 14 h à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

L'ensemble de l'arrêté est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.





## ELAGAGE MODE D'EMPLOI

### LES CONSIGNES DE SECURITE...

Même sans toucher une ligne électrique, on risque l'électrocution.

Quelles que soient les conditions, respectons ces consignes :

- Ne jamais toucher une ligne à terre
- Ne jamais toucher une branche sur une ligne électrique ou la surplombant.
- Ne jamais toucher un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique. En tout état de cause un arbre doit toujours être considéré comme conducteur de courant électrique.
- Si les branches à élaguer sont à moins de trois mètres de la ligne, une demande de mise hors tension est obligatoire.
- Si un arbre ou une branche menace de tomber sur une ligne électrique, prévenir immédiatement le centre d'appel Dépannage ERDF
- Si je veux élaguer, je dois adresser une DICT à ERDF.

NB : ERDF fait réaliser ses prestations par des entreprises professionnelles de l'élagage.

**DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ : 0810 333 001**



## Service de l'assainissement collectif

Cette année encore, les agents en charge de l'entretien des ouvrages d'assainissement ont remarqué une augmentation de la quantité de matières solides transitant dans les réseaux d'eaux usées notamment au niveau des postes de refoulement.

Comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises au travers du bulletin communautaire, les lingettes nettoyantes, y compris les biodégradables, ne doivent pas être jetées dans les canalisations d'égout. Elles sont destinées à rejoindre le cycle de traitement des ordures ménagères.

A plusieurs reprises, le service en charge de l'assainissement est intervenu pour déboucher des équipements électromécaniques (pompes de refoulement) obstrués par un "agglomérat" de lingettes.

Autre fait marquant, au raccordement du réseau communautaire sur le réseau de la ville de Bourg en Bresse, à deux reprises cette année, les analyses effectuées ont mis en évidence des concentrations anormalement élevées en pollution avec des odeurs d'hydrocarbures importantes.

Afin de déceler précisément les lieux d'introduction possibles de ces hydrocarbures, les contrôles au point de raccordement vont être renforcés. Les stations d'épuration ne sont pas équipées pour traiter ce type de polluants. Leur présence peut altérer la qualité des eaux traitées à la sortie de l'usine de dépollution et avoir de graves conséquences sur le milieu naturel. Les hydrocarbures ainsi que les solvants et les peintures doivent être évacués vers les déchetteries et non déversés dans les réseaux d'assainissement.



## VACANCES, PARTIR EN TOUTE TRANQUILLITE

Afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances ou pendant vos absences, entre voisins, soyez vigilants, faites relever votre courrier.

un simple appel téléphonique à la Brigade (appel gratuit depuis tout poste fixe ou mobile en composant le 17) peut permettre d'éviter beaucoup de choses

QUELQUES CONSEILS BIEN UTILES DE LA PART DE LA GENDARMERIE



**Il existe des règles d'utilisation des ouvrages d'assainissement que chacun se doit de respecter comme le précise l'article R1331-2 du code de la santé publique : "Il est interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées :**

- a) Directement ou par l'intermédiaire de canalisations d'immeubles, toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause, soit d'un danger pour le personnel d'exploitation ou pour les habitants des immeubles raccordés au système de collecte, soit d'une dégradation des ouvrages d'assainissement et de traitement, soit d'une gêne dans leur fonctionnement ;
- b) Des déchets solides, y compris après broyage ;
- c) Des eaux de source ou des eaux souterraines, y compris lorsqu'elles ont été utilisées dans des installations de traitement thermique ou des installations de climatisation ;
- d) Des eaux de vidange des bassins de natation..."

L'intervention sur les réseaux d'assainissement n'est pas toujours un travail très agréable pour les agents, merci de respecter leur travail en évitant d'introduire dans les réseaux tout déchet susceptible de dégrader les installations ou de causer un risque pour leur santé.